
CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODIFFUSION

COMITÉ RÉGIONAL DU QUÉBEC

CHOI-FM concernant *Dupont le midi* (suicide)

(Décision du CCNR 08/09-2041 et 09/10-1462)

Rendue le 23 septembre 2010

D. Meloul (présidente), Y. Bombardier, G. Bonin (*ad hoc*), A. Caron, M. Ille,
M.-A. Raulet

LES FAITS

Dupont le midi est une émission-débat diffusée sur les ondes de CHOI-FM (Radio X, 98.1, Québec) du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h. L'émission est animée par Stéphane Dupont et son équipe qui se compose parfois de Jérôme Landry, Josée Morissette et Vincent « Dess » Dessureault. L'émission consiste généralement en des discussions sur des questions politiques et sociales et l'actualité. Le suicide était un de ces sujets faisant l'objet de discussions à plusieurs dates de diffusion. C'est un sujet sur lequel M. Dupont a de fermes opinions, principalement qu'il s'agit d'un acte de lâcheté et d'un geste qui n'est jamais la solution aux problèmes de la vie. Dans le but d'amorcer une discussion plus large sur le suicide, il faisait parfois référence, comme point de départ, à un exemple récent. Dans ces cas-là, il nommait le défunt. Deux de ces cas ont entraîné les plaintes abordées dans la présente décision.

La première plainte

Le 27 octobre, la conversation suivante a eu lieu entre M. Dupont et ses coanimateurs au sujet d'un congrès sur la prévention du suicide qui se déroulait à Québec et aussi d'un directeur adjoint d'école secondaire de la localité qui s'était suicidé récemment (la transcription intégrale des séquences pertinentes se trouve à l'Annexe A) :

Landry: À Québec cette semaine 500 intervenants, heu, du monde du suicide sont réunis à Québec pour assister au congrès –

Dupont: Ha, ouin?!

Landry: – de l'Association canadienne de prévention du suicide [*sic*]. Le thème c'est « Unir nos forces pour prévenir le suicide ». Et là on va parler entre autres des dépendances, des jeux de hasard, à l'alcool, aux drogues également, l'Internet, le monde de l'Internet et les problèmes également de santé mentale qui sont, bien sûr, reliés au suicide. Entre autres ce matin, Max Gros-Louis s'est adressé aux congressistes. Il a lancé le mot de bienvenue, et, heu, il s'est dit heureux que les intervenants se préoccupent de la situation, heu, du suicide dans les communautés autochtones surtout chez les jeunes où le taux de suicide est assez élevé. Et on a certains chiffres, notamment, on dit qu'y a 25 ans au Québec, on enregistrait jusqu'à 6 suicides par jour et maintenant on est rendu à 4 actuellement –

Dupont: On a baissé.

Landry: – par jour.

Dupont: On s'est amélioré. Pourquoi? Parce qu'on en a parlé. Parce que là, là, ce qui vous amène là, là, c'est grave. Moi pis Jérôme on a été un peu secoué d'un suicide la semaine passée. On devait vous en parler en ondes, on vous a dit, on vous a dit à un moment donné, si vous êtes des auditeurs assidus là, on vous a dit un moment donné « Bon il s'est passé de quoi dans une école de Québec, heu, les jeunes sont un peu secoués par la mort d'un des, heu, directeurs adjoints d'une école. »

Landry: C'est ça.

Dupont: On a plus de détails aujourd'hui.

Landry: C'est ça. Josée avait travaillé là-dessus également. Jeudi, on avait continué à regarder ça. On avait l'information par, par téléphone. Et, heu, on peut vous confirmer ce matin, parce que c'est public également sur le site Internet de l'école secondaire Quebec High School, école anglophone sur Belvédère à Québec. On confirme le décès de monsieur [G. F.] qui était « vice-principal », ça c'est le directeur adjoint, heu, du Quebec High School. Et on confirme également, sur le site Internet de l'école, qu'il s'est enlevé la vie. Heu, malheureusement. Heu, j'vas, j'vas vous donner, heu, un aperçu de la lettre qui a été envoyée aux parents et qui est publiée sur le site Internet : « It is with deep sadness that we learned of the death by suicide of one of our staff members, Mister [G. F.], vice-principal. » Et on offre du soutien, donc aux élèves. On a donné accès entre autres à des spécialistes de l'hôpital Jeffery Hale aux élèves qui pourraient avoir été touchés par ce suicide là. C'est une histoire extrêmement triste, hein, Steph? Dont on a également certains détails.

Dupont: Mm hm.

Landry: Le gars, heu, vivait, heu, une peine d'amour, hein? C'est un peu ce qui l'aurait –

Dupont: Uniquement?

Landry: Ouais.

Dupont: Tsé, j'vous dis, c'est triste, en même temps c'est désarmant de voir les raisons. Moi ce qui m'enrage quand j'entends parler du sui-, du, du suicide, vous entendez toujours les mêmes affaires. « Ha, tu sais pas ce qu'il vivait, tu sais pas toé, il a, il avait des problèmes. » Pis là, là, on s'imagine tout le temps, et on ose imaginer, parce que 'y a quand même quelqu'un qui vient de mourir, qui a été père de famille de

jeunes enfants, qui était un gars, pis c'est de valeur que là, c'est là aujourd'hui qu'on le dit, extrêmement apprécié dans son milieu de travail, extrêmement apprécié également des élèves qui fréquentaient le Quebec High School. Pis qui commet un geste comme ça. J'ai pas analysé plus le sien que les autres. Mais moi je veux que le suicide baisse. Et le chemin que moi j'ai choisi, c'est d'en parler et d'arrêter de glorifier ce geste là. De pas en parler vous l'glorifiez. D'en parler comme vous en entendez parler souvent dans les médias, on dirait qu'ils glorifient ce geste là. La réun-, c'est quoi la réunion que tu viens de parler? Ils se réunissent à Québec là?

Landry: Oui.

Dupont: C'est les cinq, cinq cent?

Landry: Cinq cent intervenants reliés donc qui, au monde du, heu, aux gens qui viennent en aide aux gens qui peuvent être suicidaires. C'est l'Association canadienne de prévention du suicide [sic]. C'est le congrès en fin de semaine –

Dupont: Prévenir le suicide là –

Landry: – cette semaine ici à Québec.

Dupont: - c'est d'arrêter de le valoriser. C'est ça qui est d'prévenir le suicide. Pis c'est de dire là, que le gars là, là, monsieur [F.] qu'il s'appelle celui?

Landry: [G. F.], oui.

Dupont: Ce que lui là, ses parents ils auraient eu ben, ses enfants pardon, auraient eu ben plus besoin d'un père que du geste qu'il vient de commettre là. Uniquement pour une peine d'amour. Pis je vous jure que si ils étaient honnêtes ces intervenants là, premièrement ils perdraient leur job. Parce que le suicide s'effondrerait. Pis on aurait pus besoin de ces intervenants là à soixante-quinze mille par année. Hein? Ces fonctionnaires là, ils perdraient leur job! S'ils étaient bons les intervenants contre le suicide là, ils perdraient leur job. Parce que [sic] on, on ferait comprendre aux gars qu'une peine d'amour, surtout ces temps-citte, ça fait pas pour s'enlever la vie. Il y a pas de toute façon un, une maudite crise qui fait pour s'enlever la vie. Moi si j'étais à l'écoute de garçons, mettons de gars. Mettons que, heu, Dess là qui est un peu blême, a des tendances suicidaires pis qu'un jour il effleure le sujet avec moi. Il va être fessé de ma réponse. J'vous l'ai dit ça m'est arrivé une fois dans ma vie. Où un gars que j'côtoyais s'est enlevé la vie –

Landry: Ha oui. Ouais.

[...]

Dupont: J'sus même pas allé aux funérailles. J'suis pas allé, d'la marde! Tu m'as pas respecté. T'as, t'as pris une mauvaise décision. Il était pas malade. Tsé, des fois on vous dit « Ha, il souffrait d'un malaise », euh. Il y en a oui. J'dis pas toute là. Mais, tsé, l'gars là qui s'sépare pis bing bang du jour au lendemain. Tsé, arrêtez-moi avec la maladie psychologique là. Oui qu'un gars qui s'sépare pis qui prenne ça dur, j'vais comprendre. Ils prennent ça dur des fois les cocus entre autres vous l'savez dans plein d'affaires on en parle. J'parle pas de lui, je le connaissais pas moé. J'le connaissais pas du tout. Mais on vas-tu arrêter de glorifier le suicide pis dire « Ha, il vivait de gros problèmes, c'était dif-, il était incompris, c'était pas facile ». Oui! Ç-, la vie est jamais facile. J'pas suicidaire pas pour une maudite cenne. J'peux pas vous dire que c'est facile. C'est jamais facile. J'ai du fun là. Je, j'pas, mais il y a des boutes qui sont plus tough.

Vous n'avez eu vous aussi des gens autour de vous que ça été plus tough. Sont passés à travers. Pourquoi lui faudrait le glorifier parce qu'il s'est tué?

Dessureault: Peut-être des fois de les brasser ceux-là plutôt que de les, les apitoyer aussi ça peut, les, les, –

Dupont: Non.

Dessureault: – ça peut les aider. Ça m'est déjà arrivé ça de, de vivre ça, des gens qui, qui m'ont appelé pis qu'y m'laissaient des, tsé là –

Landry: Des signes.

Dessureault: – « Ouin, là, ma blonde m'a laissé pis j'pense, euh. » J'ai dit « Ha ouin? Tu veux te suicider? Ben 'garde, si tu me fais ça là, pas question que j'aïlle à tes funérailles mon maudit. » Pis j'ai raccroché. Pis là il était toute.

Dupont: Qu'est-cé qu'cé ça ce monde? Mais c'est exactement ce que j'voulais dire quand j'ai, j'ai commencé à parler de toi. J'ai dit un exemple. Si t'arrivais un moment donné, dépressif à mes côtés, j'te dirais, en tout cas moi j'te dirais juste une chose : « Suicide-toi mon homme, j'pense j'vas aller pisser sur ta tombe. Pis m'a te traiter de lâche à toutes les amis qu'on a en commun. » Parce que moi j'trouve ça comme ça. Parce que t'as la vie devant toi. Parce que c'est rien que quoi? Une femme? Eille! Sont, ils ont le feu au cul les filles à Québec partout!

Landry: Y'en a plein. Promène-toi dans bars. Promène-toi partout. Y'en a plein.

Dupont: Eille! Voyons donc! J'vois plein de gars pas d'allure pis ils pognent plein de filles, pis ils s'amuse pis, voyons donc! J'ai des chums à qui c'est arrivé. Je pense à un en particulier qui a passé un bout tough. Et j'criais après au téléphone. Vous allez dire que j'crie tout le temps, vous avez peut-être raison. J'ai dit « Là tu vas te réveiller mon imbécile. Pis tu vas, quand tu vas m'avoir compris, j'te jure t'en voudras pas de régulière. » Tu vas dire « Eille, c'est la belle vie ça, là, là? » Oui c'est tough pour les enfants pis c'est une semaine un bord une semaine sur l'autre. Au pire, si t'es pas capable de, parce que l'image que les gars y'ont dans tête là, les cocus, c'est que l'autre gars prend leur place. C'est que là, les enfants sont avec leur mère pis avec le père adoptif. « Pis là moi j'suis quoi là-dedans? » Pis ils se questionnent là-dessus. Au pire des pires, prend-les pis tes enfants. C'est des abandonner. Au pire, ce serait exagéré, j'veux pas que vous fassiez ça. Mais le gars qui dit « Ouin, mais mes enfants ils vont avoir un autre père, moi j'servirai pis à rien. » Ben, sers pis à rien. Mais toé t'as une vie! Toé, trouve-toi s'en une pitoune. Mais c'est sûr que les pitounes qui ont le feu au cul dans les bars par exemple, ils ont pas mal toutes des gamins. OK? Ben là tu vas en ramasser, tu vas te ramasser avec des enfants. Déjà t'as, les couches sont passées, ils font leur nuit, et-. Y'en a pus de problème. Sauf que se suicider c'est un geste de lâche. Eille, je reçois un message de Jean, pis je le comprends pas. Jean-Félix m'écrit « Stéphane, si tu veux que le suicide s'arrête, préfères-tu voir les gens malheureux souffrir? » Souffrir de quoi?! Souffrir de quoi?! Moi le gars qui souffre d'une maladie incurable extrêmement grave pis vraiment il a des douleurs, j'pense au monsieur... non, j'pense à personne, c'est pas important. Eux, j'suis ben prêt à comprendre une petite portion.

Landry: C'est pas la même chose ça là, là. C'est loin d'être la même game là.

Dupont: Eille, mais souffrir?!

Landry: Eille, on parle de quelqu'un qui a une peine d'amour là. Comparer, on peut pas comparer ça à quelqu'un qui a une maladie grave, incurable pis qui est limitative pis que, heu, le gars a pus de vie là. C'est pas la même chose.

Dupont: Y'a pas de souffrance à se faire laisser par une fille!

Landry: Ben non.

Dupont: Voyons donc!

Landry: Ben c'est tough là! Mais pas de là à se suicider pis, heu, voyons donc.

Dupont: C'est juste, vous dites que c'est tough mais c'est juste l'angle dans lequel vous prenez ça qui est pas bon. [Landry rit] Treize heures dix-neuf. Le suicide, c'est un geste de lâche. Je, je ne peux pas appliquer ça à cent pour cent des suicides. Mais si vous demandiez ça aux enfants de gars, parce que ça frappe les gars, c'est un geste de lâche. Je vous le dis.

Landry: Mais ça, heu, tsé, en plus, tsé ça. Venant d'un directeur d'école, tsé, qui a travaillé, qui travaille auprès des, des jeunes. Pis j'trouve que c'est une nouvelle importante. J'comprends pas que les médias traitent pas ça, le décès de [G.], de [G. F.] le, le « vice-principal ».

Dupont: Sais-tu c'est quoi la chienne, la chienne que j'ai, la peur que j'ai pour être précis. La peur que j'ai dans le dossier du directeur, heu, adjoint du Quebec High School, c'est que là, ces gens là rencontrent les élèves. Quand on nous a téléphoné pour nous parler de cet événement là la semaine passée, au lendemain de ce suicide là, c'était la consternation dans l'école. Y'avait des enfants qui pleuraient, il avait été prof le gars. Tout le monde l'aimait. OK? Vraiment là. On me dit de lui « un maudit bon gars ». Eille, dans, quarante ans! Tabarne. Quarante ans! Tout le monde l'aimait. Là les, les élèves étaient secoués, ils pleuraient pis l'école offre d'ailleurs des services pis des conseils. Jérôme nous faisait la nomenclature de ça tout à l'heure. Qu'est-ce qu'on dit aux enfants? Est-ce qu'on essaie de, de, de dire « Ben écoute, il, c'était difficile pour lui. Il faut que tu le comprennes, faut que tu, heu, tsé, heu, c'était vraiment pas facile. Il avait pas le choix ou, heu »? Eille, moi c'est d'entendre ces réponses là qui va me pousser des boutons. Le gars dont je vous parlais tantôt là, mon chum, à qui j'ai eu l'impression, pis je sais pas j'lui en ai jamais parlé, j'ai eu l'impression d'y botter le cul parce qu'il trouvait ça tough. Il m'écrit là. Il dit « Maintenant je manque de temps pour fournir à toutes les nouvelles amies de fille que j'ai tellement ils sont chaudes. Mais elles veulent également toutes rencontrer un gars qui va rester à la maison tout le temps avec eux. » [Landry et Dupont rient] Mais il a compris. Il m'apparaît heureux. Peut-être pas autant, à tout le moins, au même point qu'il était au moment où il était en couple. Il a pas choisi de devenir cocu. Ça t'es arrivé, il a effacé ça, t'oublies ça, pis t'es reparti. J'ai pas dit que c'était facile. Je vous ai dit que le suicide doit pas apparaître sur la liste des choses à faire. Tsé? Que vous mettiez sur votre liste des choses à faire de changer de pays, eille, essayez-le. C'est sûr que de fuir la réalité c'est pas une solution, allez-vous me dire. C'est toujours ben moins pire que de se suicider, batinsse. Hein? Heu, tsé?

Dessureault: Ben 'garde moi j'suis, quand j'étais parti, heu, travailler dans l'ouest dans montagnes pendant six mois, après ça ils m'ont dit quand j'suis parti « Tu vas, 'garde, si, si jamais t'as besoin d'une job tu reviens, on t'engage ». J'me suis toujours dit le jour où j'vas être complètement démolé pis il va m'arriver de quoi de terrible ici, j'dis 'garde, prends mes affaires, j'sacre mon camp, là-bas j'vas avoir des amis, heu, j'm'en, j'm'en ferai d'autres pis j'vas m'amuser, là.

Dupont: T'as, t'as eu l'impression de recommencer un peu une nouvelle vie.

[...]

Dessureault: Tsé, j'me tire-tu en bas du pont ou, ou j'essaye de quoi? Tsé, t'essayes de quoi. C'est ta vie.

Dupont: T'un gars comme ça toi, t'as en plus un peu d'argent, là. Pis je sais que t'as des enfants ici. Mais dans la mort il a pas amené ses enfants, pis même si yé avait tué, yé s'aurait pas amené plus. C'est pas de même que ça marche. Il aurait pas été mieux de prendre son argent mettons, de toute sacrer ça là pis de partir. Un gars brillant. Pars, vas-t'en vivre au, je sais pas moi. J'ai une tendance, heu, assez forte, j'serais parti où donc? Peut-être au Mexique ou je sais pas. J'aurais essayé autre chose effectivement comme tu le dis.

[...]

Dupont: Si j'dis que le suicide est un geste de lâche est-ce que j'exagère?

Landry: Non t'exagères pas. Pense aux, j'ai juste à penser aux enfants. Quelqu'un qui se suicide pis qui a des enfants. Juste à penser à l'image, à penser à ce que les enfants ont à vivre pis vont avoir à vivre avec ça toute leur vie; j'te confirme que c'est un geste de lâche.

Dupont: OK. Là j'vas vous dire quelque chose que je voulais pas vous dire. Parce que, j'ai, cet argument là, j'ai l'impression qu'elle [*sic*] va aider des gars à se suicider. Pis si vous vous suicidez à cause de cet argument là, ben vous êtes des pires lâches que les autres. On a fait des vérifications ce matin. Tsé, parce que y'a des gars déprimés comme ça qui disent, heu « Ha, heu, ils vont être ben mieux quand je vas être parti, heu, j'vas leur chrisser la paix, m'as disparaître ». Vous savez le, le, le discours qu'on dit?

Landry: Mm hm.

Dupont: « Pis la maison va tomber claire, pis ». Là j'me suis dit, attends une minute là, un suicide, les compagnies d'assurances doivent pas être caves là. Alors, heu, effectivement. Une assurance-vie qui a été contractée deux ans avant l'événement, pis je sais que c'est déjà arrivé là, j'ai un cas précis où j'me souviens j'travaillais déjà ici quand c'est arrivé. Mais si ça fait plus que deux ans que vous êtes assuré pour la vie, si vous vous suicidez, l'assurance-vie s'applique. Cette règle-là n'existe que pour pas que le gars qui est vraiment décidé de se suicider contracte pas plein d'assurances pis qui se suicide pour que la bonne femme collecte le magot. Pis c'est la même chose au niveau hypothécaire. Dans la majorité des cas, vos assurances, donc si vous avez des emprunts, des dettes, si vous vous suicidez, ces emprunts-là vont être absorbés par l'assureur en question. Ça c'est un argument qui vient aider les joueurs compulsifs, tsé, qui perdent toute pis qui sont endettés, pis les autres qui se disent « Si j'me suicide ça va éponger mes dettes, ils vont être claires. » Ça reste un geste de lâche! Pis j'me questionnais à matin. J'me disais, pis je n'ai parlé avec, heu, j'sais pas comment ça, c'est pas l'BAC là, mais c'est le Bureau des assurances, heu, personnelles de, heu, en tout cas. C'est à Montréal, j'm'en fou. C'est pas important. Pis là je l'appelais, l'gars, ben c'est, il m'a rappelé. Pis là j'lui ai dit « Mais si les compagnies d'assurances annulaient totalement leur indemnité au moment où les gens s'enlèvent la vie, est-ce que ça nous aiderait pas? Est-ce que ça ferait que les gars, ben diraient, « ben j'peux pas me suicider. M'a en plus de les abandonner j'vas les mettre dans marde" »?

Landry: Ben j'pense pas que ça aiderait. Parce que de toute façon ils se foutent des autres. Le gars qui a des enfants qui se suicide ça veut dire qu'il se fou carrément de ses enfants. C'est pas la question, heu, financière. Ses enfants ont besoin oui d'argent, mais ils ont besoin d'un père aussi, tsé?

Dupont: Mm hm.

Landry: Fait que y, ces, ces gens là se foutent carrément de ce qui va arriver à leur entourage, là. Carrément là.

Dupont: Et c'est ce que le gars m'a répondu du Bureau des assurances. Il m'a dit « Écoute, heu, ça n'aiderait pas en rien. Au contraire ça ferait des familles encore plus démolies. » Mais c'est pas grave. Moi j'pense, parlons de ce geste-là en, en le dénigrant, en l'abaissant au plus bas possible. Pis c'est pas le colloque des intervenants en suicide à Québec cette semaine qui va faire que ça va baisser. Ils vont perdre leur job si ça baisse. Ils veulent pas perdre leur job. Jean-Félix me réécrit. Il dit « Excuse-moi », il dit « je croyais qu'on parlait du suicide chez les gens qui ont juste perdu leur blonde ou des choses du genre. Il reste tout de même des personnes qui ont quasiment pas le choix. » Comment pas l'choix? J'comprends pas. « Je ne suis pas suicidaire, mais il y en a que je vois pas beaucoup d'option. » Heu. Comment pas beaucoup d'option? Moi demain matin là, j'suis tout nu dans rue, pus accès à mes enfants, pus de blonde, pus de job, pus d'job. Pis chus pas, j'serais pas heureux, changerais de rythme de vie. J'irais me louer une chambre la moins chère possible. J'resterais en chambre sur le B.S. Mettons. Là j'commence. Là après ça j'vas me trouver une job. Il y a des ouvrages partout, partout, partout, partout, partout. J'irais me trouver une job. Probablement dans la restauration. Parce que t'as des pourboires, y'a moyen de faire du noir, oui tu travailles les fins de semaine. Tu rencontres du monde. Moi ça serait probablement le choix personnel. J'serais en train, à quarante ans, de me rebâtir une vie. Mais c'est pas vrai qu'il a pas de choix, qu'il a pas d'espoir. Eille, une fille vous laisse. J'aurais quasiment dit, envie d'vous dire « Maudit chanceux ». Tsé? Ça serait un peu exagéré.

Landry: Tsé, c'est pas qu'on veut se séparer.

Dupont: Non.

Landry: Mais c'est que le gars qui tombe célibataire parce que sa blonde le laisse. Sacrifice. C'est une autre vie qui commence. Pis, tsé, c'est un paquet de possibilités de refaire sa vie. Tsé? Voyons.

[...]

Dupont: D'accord. Il est treize heures vingt-huit. J'm'excuse là si j'ai blessé des gens avec le suicide. Mais j'essayais de penser voir aux interventions faites dans le Quebec High School. J'veux pas qu'on diminue ce gars là qui s'est enlevé la vie. Il a fait un mauvais choix. Il a pris un mauvais geste. Il a, il a eu une mauvaise idée. Point final. Allez tout simplement pas mettre en valeur son geste. Mettez en valeur le gars, j'ai pas de problème moi. Mais pas son geste. OK, midi vingt-huit, on revient avec d'autres choses.

Les animateurs ont repris le sujet le lendemain, soit le 28 octobre :

Dupont: Quelques petits sujets qui traînent. D'abord on vous a parlé du suicide hier. Heu, on a été, heu, j'veux dire on voit aujourd'hui, pis c'est repris un peu partout dans les journaux. À Québec il y a un colloque sur la prévention du suicide. Quelle perte de temps. Quelle perte de temps de voir ces gens qui à la totalité sont rénumérés [sic], et

pas mal plus que vous les vers de terre, grandement rénumérés [sic], heu, pour, heu, agir en ce qui eux appellent la prévention du suicide. Et on regarde le bilan : le suicide n'a pratiquement pas reculé. Le nombre de ces employés rénumérés [sic] par l'État n'a pas diminué évidemment, heu, et, leur message n'est pas d'enrayer le suicide de la liste des actes à commettre. Hier on disait que le suicide était peut-être un air, heu, un acte lâche, qu'il fallait arrêter d'honorer et de, parce qu'on a glorifié longtemps au Québec. Je m'excuse là, mais ceux qui sont pas d'accord avec ça, heum, assoyez-vous et prenez le temps d'y réfléchir à nouveau. Au Québec on a glorifié le suicide. Pensez à Gâetan Girouard. Pensez à d'autres suicides qui ont fait que, on en a presque, heu, on les a presque élevés au statut de dieux, heu, après qu'ils aient commis ces actes là, à mon humble avis bien sûr. Et je vous lisais hier, parce que dans le *Québec Post*, on a repris, donc à deux reprises, hier soir à 18 heures et, heu, après minuit, le segment de l'émission où on a parlé du suicide et ça vous a fait réagir. Parce que, je lisais mes e-mails ce matin à dupont@radiox.com, heu, et vous avez été nombreux à réagir contre, évidemment, les propos. Tous ceux qui ont été touchés du suicide de proches, le suicide d'un père, d'une mère, évidemment que la grande majorité, on le sait c'est des hommes là, mais ceux qui ont été touchés de près par le suicide, ils sont pas capables eux de dire que leur personne qu'y aimaient tant a commis un acte lâche, un acte irréfléchi. Et dans la majorité de ces e-mails là on me parlait de dépression, on me disait « Ha, tu considères mal la dépression ». Je m'excuse là, je sais que dans certains cas c'est ça. Je sais que dans la maladie va être, va amener ces personnes-là à prendre cette décision là. Mais mon problème avec le suicide pis ce que je vous disais hier, et j'voulais être clair là-dessus, c'est que ça fait partie des listes d'options. Quand on est en dépression il nous vient des idées en tête comme des idées de, de, de, de, de, de, de tout lâcher, de tout abandonner, de, de, je sais pas de, de, de prendre de la médication, de se relever de. Est-ce que le suicide pourrait pas être enrayé de cette liste là? Car bien souvent, aussitôt qu'on vit une dépression on dirait qu'il faut vivre du mot suicide. Est-ce que la dépression est plus virulente chez les hommes québécois que chez les hommes canadiens pour qu'on soit si largement en avance sur tout le monde en Amérique du Nord à propos du suicide? Pourquoi le suicide ici au Québec est une option envisagée, heu, que l'on plaît à garder vivante et à garder et à stimuler d'une certaine manière? Alors que [sic] ailleurs ce n'est pas comme ça? C'est pas du tout comme ça que l'on fait, heu, ou que l'on aborde le suicide. Quand est-ce qu'on va vraiment enrayer le suicide? Au moment où il va disparaître de la liste des alternatives des gens, oui dépressifs, des gens qui font face à leurs problèmes parce que peut-être qu'on les aura amenés trop vieux dans la vie. Quand je dis trop vieux là à un âge où on les aura tellement couverts qu'ils auront jamais vécu de problème.

MM. Dupont et Landry ont ensuite exprimé quelques autres pensées sur les moyens autres que le suicide pour faire face aux problèmes personnels. Ils ont réitéré leur opinion selon laquelle la séparation d'un couple n'est pas une bonne raison de se tuer, surtout étant donné que le divorce et la garde partagée des enfants sont monnaie courante de nos jours.

Ces émissions ont donné lieu à une plainte de la part d'un membre de la famille du défunt (le directeur adjoint d'école secondaire). Dans une longue lettre datée du 4 juillet 2009 (le texte intégral des plaintes et de toute autre correspondance afférente se trouve à l'Annexe B), la plaignante a expliqué comment la famille s'est adonnée à entendre les émissions et combien les commentaires étaient perturbants. Au moment où la famille veillait aux préparatifs pour les funérailles du défunt, quelqu'un l'avait informée que Stéphane Dupont avait discuté de l'incident pendant son émission radiophonique. Dans l'attente que des commentaires positifs avaient été faits au sujet du défunt et de la

question de la prévention du suicide pendant les émissions, la famille a demandé à la station de lui fournir les enregistrements, peut-être dans le but d'en inclure des extraits lors du service commémoratif. La station les a effectivement fournis, mais quand les membres de la famille les a écoutés, ils étaient choqués et furieux. La plaignante a écrit ce qui suit :

Comment est-ce qu'un animateur de radio pouvait parler de mon frère à la radio? Comment et de quel droit pouvait-il parler de sa vie privée à la radio, lui qu'il n'a jamais eu la chance de connaître? De quel droit partageait-il son opinion des personnes qui se suicident, malheureusement, n'appuyant pas ses propos de faits établis mais plutôt de préjugés personnels? **J'avais l'impression qu'il s'agissait d'un règlement de compte envers tous ceux qui se sont suicidés!!!** Lorsque j'ai écouté l'émission, les 17 minutes qu'on nous a envoyées, **j'ai été outrée par l'insolence, les rires et sous-entendus irrévérencieux, ainsi que le manque de respect absolu de mon frère décédé, et l'absence d'empathie pour les membres de sa famille, ses collègues de travail, ses amis, ses jeunes enfants, et les étudiants de l'école secondaire où il travaillait!!!**

La plaignante a ensuite indiqué combien il était bouleversant d'écouter les « bêtises, jugements, insultes [et] parjures » lancés au défunt alors que la famille essayait encore de faire face à sa mort. Elle a souligné que le défunt n'était pas une personne en vue et n'avait pas mis fin à ses jours dans un endroit public. En outre, elle a fait remarquer que même si la lettre à laquelle M. Dupont a fait référence avait été affichée sur le site Web de l'école, cela avait été fait dans le but d'informer les parents et de venir en aide aux étudiants et non pas dans le but de radiodiffuser son contenu. Malgré, de plus, le fait que la lettre ne contenait aucun renseignement sur la situation de la famille du défunt, M. Dupont avait mentionné sur les ondes que cet homme était séparé de son épouse.

La plaignante a également suggéré que le radiodiffuseur aurait pu rendre service au public en renseignant les auditeurs sur divers programmes et organismes qui aident les gens en détresse songeant à se suicider, mais qu'au contraire les animateurs

le [le défunt] ridiculise[nt] publiquement à la radio, et de plus prétendent qu'ils auraient réagit [sic] différemment en pareille situation n'en connaissant pas tous les détails!!!!!!!
[...]

De plus, ils ont dit que les personnes qui tentent d'aider les personnes suicidaires perdraient leur emploi s'ils octroyaient de leur fonction comme il se doit. Ceci est une pure bêtise! Faire du tort à ces organismes qui aident des personnes en détresse et leurs familles est un crime!

La plaignante a également cité des dispositions du code de déontologie de CHOI-FM et a déclaré que les animateurs n'avaient pas fait preuve de respect envers le défunt, qui était un « participant non consentant à cette émission ». Elle a avancé que l'« excellente réputation » du défunt « [...] a été traînée dans la boue » et que M. Landry n'avait aucun droit de dire que cet homme « se foutait de ses enfants » et aucun motif non plus. Elle a terminé sa lettre en demandant que la station s'excuse publiquement, que MM. Dupont et Landry soient congédiés, que le code de déontologie de CHOI-FM

soit renforcé et que le renouvellement de la licence de la station soit subordonné au respect de ce code de déontologie.

Le président et chef de la direction de la station a répondu à la plaignante dans une longue lettre datée du 4 septembre 2009. Il a exprimé ses condoléances à la plaignante et a noté qu'il avait discuté de sa plainte avec les animateurs et l'équipe de production intéressés. Le président de la station a également indiqué ce qui suit dans sa lettre :

D'abord, vous devez savoir que monsieur Stéphane Dupont a toujours été un grand défenseur de la vie et se bat, quotidiennement, contre le suicide. Il est très préoccupé par le niveau très élevé de suicide au Québec. Il a déjà, et à plusieurs reprises, parlé à des personnes qui se disaient suicidaires ou des intervenants du milieu et a tenté de les encourager et il les a dirigés vers des organismes spécialisés. Il essaie également d'appliquer une technique reconnue, afin d'ajouter à son discours sur le suicide et avoir un impact sur les personnes qui pourraient avoir des tendances suicidaires en les mettant devant les conséquences de leurs actes. Il se refuse de « taire » le suicide, d'en faire un tabou. Il se refuse de voir le suicide comme une solution. Il se refuse de « glorifier » l'acte du suicide.

Nous pouvons vous dire, également que votre plainte a été remise à monsieur Dupont qui en a pris connaissance et qui en a été bouleversé. Bouleversé car, d'une part, il est désolé que ses propos aient ainsi été interprétés et, d'autre part, parce que cette interprétation va à l'encontre de son objectif. Monsieur Dupont a traité, dans plusieurs émissions (et encore en août dernier) de la problématique et a reçu des invités, spécialistes, toujours dans un seul et unique but ultime, avec peut-être l'impact, aussi petit soit-il, qui pourra peut-être sauver ne serait-ce qu'une vie.

Pour revenir aux émissions, de longues séries de discussions sur le suicide et autres débats de société s'amorcent sous le thème « il ne faut pas banaliser le suicide ». Ce sujet est toujours d'actualité et fait l'objet de grands débats de sociétés [sic] auxquels participent les groupes politiques, sociaux et religieux. À preuve, un colloque avait lieu à Québec au moment où monsieur Dupont et son équipe traitaient du sujet.

Nous avons relevé, dans les extraits, que la plupart, voire la presque totalité des propos vise la problématique du suicide en général et non un cas en particulier. Plusieurs sections relèvent du commentaire éditorial portant notamment sur le suicide. Dans le cas du commentaire éditorial, il s'agit d'opinion. On peut être en désaccord avec une opinion, mais celle-ci, même douloureuse ou tranchante, est permise dans une société libre et démocratique. C'est le fondement de la liberté d'expression. Nous comprenons que, compte tenu de votre situation personnelle, les commentaires de monsieur Dupont sur le suicide, au moment où ils ont été faits, étaient douloureux à entendre. Tant monsieur Dupont que son équipe et la titulaire peuvent vous assurer que ce n'était pas du tout l'intention, bien au contraire, et si ces propos vous ont blessé [sic], nous nous en excusons profondément.

Enfin, au-delà de la présente plainte, nous soulignons que la problématique alarmante sur le suicide au Québec demeure, et ce fait est indéniable. En tant que radiodiffuseur [sic], nous sommes directement concernés par la problématique et vous serez probablement heureuse d'apprendre que nous nous impliquons concrètement en donnant du temps d'antenne tout à fait gratuitement à ce genre de cause, notamment 35 messages furent offerts gracieusement à l'Association québécoise de suicidologie dans le cadre de leur [sic] campagne de la semaine de prévention du suicide diffusés [sic] au cours des dernières années. Ce rôle important que nous nous faisons un devoir d'assumer envers nos auditeurs fut notamment commenté lors d'un récent colloque.

Le président de la station a discuté d'un document dans lequel il est indiqué que les médias doivent faire leur part pour sensibiliser le public au suicide. Il a ensuite fait remarquer ce qui suit :

Les animateurs partent d'un cas connu (et publié entre autres, sur le site Internet de l'école Québec [*sic*] High School) pour rapidement tenir des propos très généraux visant notamment à ébranler les personnes qui entrevoient le suicide comme une solution ou comme un geste libérateur et légitime.

Des solutions furent proposées et l'intérêt de l'animateur à aider à contribuer à alléger la problématique également. Le tout s'inscrit dans une démarche qui n'est pas récente de la part de monsieur Dupont. Les opinions émises se justifient également par l'intérêt public et le traitement de sujets controversés, le tout conformément aux Codes de l'ACR (référence à l'article 7 du *Code de déontologie de l'ACR*).

Enfin, comme vous le savez peut-être, l'émission *Dupont le midi*, comme beaucoup d'émissions radiophoniques, peut être de nature controversée et ne pas rencontrer les goûts de chacun. Votre lettre soulève des préoccupations quant aux commentaires de l'animateur et nous regrettons, encore une fois, que vous ayez été offensée par ces propos.

Certains commentaires sont [*sic*] objets [*sic*] de sanctions d'autres ne le sont pas même s'ils sont insipides et douloureux. Il serait déraisonnable de s'attendre à ce que le contenu diffusé sur les ondes soit, en quelque sorte, pur, antiseptisé [*sic*] et impeccable. La société dans son ensemble ne l'est pas, pas plus que ne le sont les rapports entre les individus. Ce qui peut constituer la limite de l'acceptable dans chaque cas doit être analysé dans leur [*sic*] contexte, ce que nous avons tenté de faire dans la présente.

Soyez assurée que dans ses commentaires, l'animateur Dupont ne cherchait pas à faire de l'incitation à la violence ou au suicide, bien au contraire, il cherche à sensibiliser les auditeurs à la problématique et à enrayer ce geste destructeur, avec les moyens dont il dispose. De fait, nous ne tolérons aucune forme d'incitation à la violence, d'aucune sorte, sur les ondes de la station CHOI-FM.

[...]

Nous sommes donc d'avis que les propos sont couverts par la sphère constitutionnelle de la liberté d'expression, sont compatibles, une fois pris dans le contexte, avec le standard de haute qualité et conformes aux politiques canadiennes de radiodiffusion notamment celles ayant trait à l'équilibre des propos. Il y a de plus conformité avec la réglementation. En effet, les propos présentant de l'information ou du commentaire éditorial respectaient les règles de l'art.

La plaignante a présenté sa Demande de décision le 9 septembre.

La deuxième plainte

Un autre suicide, celui d'un homme âgé de 18 ans cette fois-ci, a inspiré M. Dupont à revenir sur le sujet le 1^{er} avril 2010. M. Dupont a de nouveau nommé le défunt et a fait des commentaires sur la réaction au décès du jeune homme, tel qu'en témoigne le site Web de réseau social, Facebook. Le dialogue, lequel a eu lieu entre 13 h et 13 h 30, était le suivant :

Dupont: Eille, euh, triste, avant de passer aux nouvelles, triste, euh, chose ce matin. Pis bravo à mes collègues Josée et Dess qui, euh, ont fait, euh, la même vérification que moi ce matin. On a jeté un coup d'œil aux décès pis y'a même un journaliste qui m'a écrit ce matin, il dit : « Hein, as-tu vu, euh, le suicide dans le *Journal de Québec*? » Quand on a regardé les décès de ce matin quel fut pas, euh, mon désarroi de voir, après ce que je vous ai dit hier, je vous amenais à, à, avec la, la réflexion d'une possibilité de garder de la haine envers quelqu'un qui s'enlève la vie. Euh, et là c'est arrivé hier à un, c'est pas arrivé hier, c'est arrivé le 28 mars à son domicile. Il était âgé de 18 ans : [F. L.-P.]. Euh, il était le fils de madame [C. L.] et de monsieur [J. P.]. Il demeurait à Charlesbourg. Euh, il est clair qu'il s'est, il s'est enlevé la vie, il s'est suicidé. D'ailleurs on est allé vérifier sur le Facebook. Euh, et les groupes Facebook créés pour [F. L.-P.] que je ne mets pas sur un piédestal. Loin de moi. Euh, je le traiterai pas d'aucun nom non plus. C'est, mais je peux vous dire que chus, à l'intérieur de moi j'ai une frustration, euh, in-mesurable du geste que ce jeune homme de 18 ans là a commis. Pis c'est drôle parce que aujourd'hui mes enfants sont avec moi. Il y a pas d'école, pis y'étaient dans le bureau quand on a parlé ce matin pis, hein, mon plus p'tit là de huit ans –

Dessureault: Y posait des questions.

Dupont: « Mais comment y'a fait ça? Comment qu'y a fait pour s'en? Pourquoi y'a fait ça? » Tsé, pis c'est, c'est pas de cachette là.

Dessureault: Ouais.

Dupont: Y'a pris une mauvaise –

Dessureault: Pis qu'est-ce que tu lui as dit en plus? Tu lui as dit : « 'Garde, lui là, il a pas été capable de gérer ses problèmes. Il a pris une mauvaise décision. Il a décidé d'en finir avec sa vie ».

Dupont: Pour des petits problèmes. Venez pas me dire qu'à 18 ans là y'a des problèmes majeurs. Josée, pis y'a, pis moé, y'a des messages que j'comprends pas. Pis si on laisse aller ça là, autour. Lui est mort là. Il y a rien à faire pour [F. L.-P.] là. Il y a pus rien à faire, il est mort, il est frette! Mais ceux qui restent là, j'ai 'a chienne moé! Combien y'en a dans gang autour de lui là, qui vont faire pareil? Tellement euh : « Ha! Ta décision man! » Josée, qui –

Morissette: Ils banalisent trop. Ils banalisent.

Dupont: Qu'est-ce, qu'est-ce que t'as trouvé sur Facebook autour du suicide de ce jeune homme?

Morissette: Ben, c'est un groupe qui a été créé. Il a 329 membres. Puis, euh, bon, ben c'est les amis là qui ont créé le groupe. Pis là y'écrivent entre, il y a tout le temps une description quand tu crées un groupe sur Facebook. « Tu vas nous manquer en maudit », « Jamais je pensais que tu le ferais ». « Faut croire que tu étais vraiment pus capable, mais nous on va jamais t'oublier malgré tout. Soit là pour nous, pour nous guider » et puis, euh, ben, « Malheureusement c'est pas là qu'on te voulait. C'est à nos côtés pour tripper avec nous ». Pis là y'a plein, plein de messages de, de, de p'tites filles de, parce que là le gars y'a 18 ans mais y'a d'l'air d'un d'un flot de 16 ans –

Dupont: Y'a l'air d'un flot de 16 ans. C'était, c'est clair.

Morissette: Y vient probablement juste d'avoir sa majorité là. Pis, euh, tsé, écoute, ça s'encourage les uns les autres pis, euh.

Dupont: Pis c'est ça, c'est de voir, de dire que, premièrement y'est clair que ce gars là avait dû lancer des messages, euh, à certains de ses amis parce que, euh, plusieurs écrivent, euh, y'en a un qui écrit là « tabarnac' », ça commence avec « tabarnac' » là.

Morissette: Oui.

Dupont: Qu'est-ce que t'as comme autres messages que t'as retenus?

Morissette: 'Tends peu qu'j'en trouve des plus, euh, ...

Dupont: Tsé, pis de voir là, la, la compréhension pis la –

Morissette: Ben oui.

Dupont: – la normal–

Morissette: « Courage ma belle ». Là tu vois que c'est une fille probablement. Elle écrit : « Encore une fois c'est pire à matin, j'ai mal, je t'aime, mon petit ange. » Pis là y'a l'autre qui lui répond : « Ben, courage ma belle et à vous tous proches de [F.]. C'est normal d'avoir mal, mais comme je vous disais hier, le mal et la peine fera [*sic*] place aux souvenirs peu à peu puis, tout va passer, pis la peine va s'estomper, pis vous garderez un bon souvenir. » Tsé.

Dupont: Est-ce que comme amis là, s'ils l'avaient pas pris dans un coin et dit : « Eille! Come on là! Réveille, allume! »? Que ce soit des problèmes de, je sais pas quelle était la nature de ses problèmes. Allez-vous venir me dire qu'à 18 ans t'as des problèmes d'une importance à t'amener à cette décision là? Eille, eille! Eille!

Dessureault: Surtout que les messages prouvent qu'y avait beaucoup d'amis là.

Dupont: Ben viquité [*sic*].

Dessureault: Y semblait pas être tout seul là –

Dupont: Il était très entouré –

Dessureault: – dans vie là.

Dupont: Semblait pas mal sur le party par exemple. J'me trompe peut-être là je –

Morissette: Mais y va y avoir un gros party en son hommage justement là samedi.

Dupont: Dans un bar?

Morissette: Mais tu vois, oui dans un bar. Mais tu vois y'a des filles qui se questionnent là. Tsé, y disent : « Mais c'est quoi qui est arrivé? Y'as-tu quelqu'un qui le sait? ». Euh, « J'aimerais, j'aimerais ça pas rester dans le noir. » Tu vois y'en a qui savent pas pantoute, pantoute ce qui s'est passé là. Aucun signe, rien. C'est triste de voir ça.

Dupont: C'est triste de ne, tsé, j'veux pas, pis j'm'en prends pas à lui là. Pas pantoute. J'veux juste que personne d'autre le fasse. Je n'ai qu'un but dans la vie, c'est de rattraper Haïti. Le seul endroit où Haïti nous bat, c'est le taux de suicide qui est zéro là-bas. Alors, rap-, rattrapons ça. Pensez-vous que les Haïtiens de 18 ans ont pas des problèmes? Bon ben, ah, mettez-vous ça dans la tête. Pis ce qui fait très mal également c'est de voir dans le même journal, que [V. B.] ... 27 ans. Vous devriez y voir le sourire. Allez-y dans le *Journal de Québec*, je sais pas dans *Le Soleil* si, euh, y'ont les mêmes?

Morissette: Il est là aussi oui.

Dupont: Il est là aussi. [V. B.] à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec. Ça c'est à l'hôpital Laval. Euh, le 30 mars 2010 à l'âge de 27 ans, il est décédé. Y'était, c't'un cancer, c'est clair là quand t'es à l'hôpital Laval, ça devait être un cancer virulent à part ça. Vingt-sept ans, détruit. Euh, il laisse dans le deuil sa conjointe entre autres, [S. T.], son frère, ses parents. Donc, euh, lui là, y'a tout fait pour se battre pour vivre.

Morissette: Oui.

Dupont: Pendant ce temps là, l'autre de 18 ans lui, il tire sur la plogue, pis y déconnecte. Vous allez me dire que, mmmmm. Mettez les deux en, peut-être que en mettant les deux en côte à côte là, et [F. L.-P.] et [V. B.], peut-être que la compréhension de ma vision du suicide vous allez l'acquérir davantage et que, je sais pas là, de ce que je comprends le jeune qui s'est suicidé semblait avoir laissé des messages. Eille, vous auriez eu rien qu'à lui botter le cul! Arrêtons de comprendre pis arrêtons d'amadouer pis de flatter là. C'est des coups de pied au cul que ça prend à ceux qui s'effoient. Je dis pas que lui s'est effoité là, oubliez-les le lui là. Mais ceux qui ont envie de faire ça aujourd'hui là, c'est un coup de pied au cul que ça leur prend. Y'a pas de problème assez majeur pour que tu t'enlèves la vie si ce n'est que la vie qui veut s'en aller par elle-même. T'as une maladie incurable, t'es fini, t'as décidé de pas souffrir, je peux peut-être comprendre. En dehors de ça, il y en a aucun autre problème qui peut te donner la permission, euh, d'agir de cette façon là. Aucun! Mais lui, à 18 ans prend cette décision là? Phfft, pas fort. Il est précisément 13 heures, 12 minutes. Dess, les nouvelles.

[Dessureault se met à lire les nouvelles.]

Dupont: Eille, attends un p'tit peu je veux t'arrêter là.

Dessureault: Quoi?

Dupont: Je reçois, on reçoit un message, euh, de ce qui me semble être un ami ou même un parent de la famille concernant le décès de, euh, [V. B.] qui est dans le journal, dans les journaux d'aujourd'hui, décédé à l'âge de 27 ans. Euh : « Effectivement [V.] est décédé d'un cancer. Toute sa vie il s'est battu contre cette estie de maladie, mais malheureusement c'est un combat perdu d'avance. Tout a commencé vers l'âge de quatre ou cinq ans. Il a été diagnostiqué d'un cancer des ganglions. Traitement jusqu'à environ sept ans. Il a été en rémission jusqu'à l'an passé. » Pensez-vous de sept ans à 26 ans à peu près, il a été en rémission. « Plus aucune trace, mais malheureusement, euh, a frappé l'an dernier quand le cancer est réapparu et s'est attaqué aux poumons. Ils lui ont enlevé une partie du poumon, mais en vain. Il était trop tard. L'automne dernier, les métastases ont fait leur apparition partout dans son corps et cerveau. On savait que la fin s'approchait. Dans les dernières semaines, il était paralysé de la taille aux pieds. Sonde urinaire, vue faiblissante, [V.] a été un guerrier et une source d'inspiration. Lui, euh, lui a jamais passé, n'a jamais pensé au suicide, au contraire, profité de la vie. » Eille! As-tu pensé là? Pensez à ça deux minutes. Il a 27 ans, il est paralysé de la taille.

Sa vie est finie. Euh, il y a sa vue qui faiblit et jamais, même au contraire me dit-on, euh, avoir, euh, pensé au suicide.

Dessureault: À partir de quatre, cinq ans. Y s'est battu, ça veut dire jusqu'à quoi? Il disait à l'an passé, ou jusqu'à pratiquement –

Morissette: Il était en rémission.

Dessureault: – 26 ans pis là, pus de cancer du tout pis après ça, ça l'a repogné là. Tout d'un coup, il est mort.

Dupont: Mm hm. Tabarnac'. Ouais. Mettez-ça en lien là. Prenez ce texte là pis mettez ça en lien avec, euh, avec le p'tit gars de 18 ans qu'on veut idolâtrer. J'm'en prends pas à lui là. Je l'répète, pis venez pas m'écœurer avec ça là.

Morissette: J'en trouve pas de groupe Facebook là sur [V. B.].

Dupont: Non.

Morissette: J'ai regardé là. J'ai fait ça vite là, mais imagine.

Dupont: Ouais mais les gens qui l'ont amené ça, il y a peut-être une question de, là-dans de gang et tout, tsé? À 18 ans là.

Morissette: Mais c'est pas un reproche là!

Dupont: Non.

Morissette: Tu comprends? C'est pas un reproche là, mais ... pauvre p'tit.

Dupont: C'est de la marde Facebook ça, hein? Beau ramassis d'marde comme y dit, euh... [il soupire]. Enyaye donc, fait la donc ta nouvelle, on va faire une pause.

Le CCNR a été saisi de 25 plaintes au sujet de cette émission, mais une seule personne a fait une Demande de décision. Dans sa plainte initiale du 2 avril elle a simplement dit que les animateurs avaient traité son copin « d'une manière dégueulasse. Oui, il s'est suicidé, mais Dupont et son équipe n'étaient pas obligés de le dénigrer et encore moins de mettre la faute sur le dos de ses amis. »

La réponse faite par le radiodiffuseur (le 15 avril) à cette plainte contenait des commentaires semblables quant à la position prise par M. Dupont en tant que « grand défenseur de la vie [qui] se bat quotidiennement contre le suicide », au fait que M. Dupont était déçu que ses propos avaient été mal interprétés et au rôle des médias pour ce qui est de sensibiliser le public à la tragédie qu'est le suicide. En ce qui concerne spécifiquement l'émission du 1^{er} avril, la station a dit ce qui suit dans sa lettre :

Dans l'extrait, monsieur Dupont a mentionné son désarroi, sa frustration incommensurable face à ce geste. Monsieur Dupont a ajouté que sur FaceBook [sic], on pouvait y lire plusieurs messages de ses amis tels : « ... je ne pensais jamais que tu le feras... [sic] » « ...j'ai la chienne... » etc. ... il a alors ajouté « ...qu'il a dû lancer des

messages à ses amis... ». Monsieur Dupont désire « *...que les jeunes se réveillent... »* et « *...qu'il n'y a pas de problème assez majeur pour t'enlever la vie... »*. Monsieur Dupont désire que les gens qui lancent des cris d'appels soient entendus.

Une personne qui reçoit ce genre de message devrait aller chercher de l'aide et non pas garder le silence. Il faut agir, il faut faire tout ce que l'on peut pour sauver son parent, son ami, une vie.

La plaignante a présenté sa Demande de décision le même jour, et a avancé l'argument suivant :

D'après leur réponse, on dirait qu'ils n'ont pas écouté l'émission. Je sais que le suicide est un sujet alarmant et qu'il ne faut pas le cacher et que NON les gens ne devraient pas faire cela. Mais les propos de Dupont ne concernaient pas seulement le suicide en général. Il parlait particulièrement de [F. L.-P.], parlait de lui comme si il [*sic*] était un cave. Et en plus, il a quasiment accusé ses amis d'être les responsables de sa mort! Comment il peut savoir lui Dupont si ses amis ont fait de leur mieux pour l'aider?? Ce n'est pas qu'il ait parlé du sujet du suicide qui me dérange. C'est qu'il parle de LUI et s'y attaque ainsi qu'à tous ses amis. C'est inacceptable. Même pas une semaine après le décès, Monsieur en parle. Et même s'il l'avait fait plusieurs fois après, ça l'aurait [*sic*] été autant inapproprié.

CHOI-FM a également fourni au CCNR l'enregistrement de deux autres émissions dans lesquelles des auditeurs ont téléphoné à Stéphane Dupont pour le remercier des les avoir convaincus, grâce à ses commentaires généraux sur le suicide et les personnes ayant des intentions suicidaires, de ne pas se donner la mort (la transcription intégrale des séquences pertinentes se trouve à l'Annexe A).

LA DÉCISION

Le Comité régional du Québec a étudié les plaintes à la lumière des articles suivants du *Code de déontologie (journalistique)* de l'Association canadienne des directeurs de l'information radio-télévision (ACDIRT – L'Association canadienne des journalistes électroniques) et du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) :

Code de déontologie (journalistique) de l'ACDIRT, article 4 – Vie privée

Les journalistes de la radio et de la télévision respecteront la dignité, la vie privée et le bien-être des personnes avec qui ils traitent; ils mettront tout en œuvre pour s'assurer de manière raisonnable que la collecte d'information et sa diffusion ne constituent en aucune façon une violation de la vie privée à moins que ce ne soit nécessaire dans l'intérêt public. Les enregistrements audio ou vidéo faits à l'insu des personnes interrogées ne devraient être utilisés que pour assurer la crédibilité ou l'exactitude de l'information qui soit dans l'intérêt public de diffuser.

Code de déontologie de l'ACR, article 6 – Présentation complète, juste et appropriée

C'est un fait reconnu que la tâche première et fondamentale de chaque radiotélédiffuseur est de présenter des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des textes éditoriaux d'une manière complète, juste et appropriée. Ce principe s'applique à toute la programmation de la radio et de la télévision, qu'il s'agisse des nouvelles, des affaires publiques, d'un magazine, d'une émission-débat, d'une émission téléphonique, d'entrevues ou d'autres formules de radiotélévision dans lesquelles des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des éditoriaux peuvent être exprimés par les employés du radiotélédiffuseur, leurs invités ou leurs interlocuteurs.

Code de déontologie de l'ACR, article 9 – Radiodiffusion

Reconnaissant que la radio est un média local et qu'il reflète par conséquent les normes de la collectivité desservie, les émissions diffusées aux ondes d'une station de radio locale doivent tenir compte de l'accès généralement reconnu à la programmation qui est disponible sur le marché, de la répartition démographique de l'auditoire de la station et de la formule empruntée par la station. Dans ce contexte, les radiodiffuseurs prendront un soin particulier de veiller à ce que les émissions diffusées à l'antenne de leurs stations ne comprennent pas :

[...]

- c) du langage qui est indûment grossier et injurieux.

Les membres du Comité décideur ont lu toute la correspondance afférente et ont écouté les émissions en cause. Le Comité conclut avec unanimité que le radiodiffuseur a enfreint l'alinéa 9 c) du *Code de déontologie de l'ACR* et qu'il n'a pas enfreint l'article 4 du *Code de déontologie (journalistique) de l'ACDIRT*. La majorité conclut également que le radiodiffuseur n'a pas enfreint l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR*. Deux membres du Comité avaient une opinion dissidente et auraient trouvé que le radiodiffuseur a enfreint l'article 6.

La discussion du suicide sur les ondes : la préoccupation de l'animateur

Il y a des sujets dont la discussion sur les ondes pose des problèmes. Dans bon nombre de ces cas, les difficultés tiennent à la réaction probable de la part de l'auditoire, qui peut avoir une aversion pour, mettons, la violence, le contenu à caractère sexuel, la nudité, ou le langage grossier. Bien que la discussion du suicide puisse *en soi* poser des problèmes pour certains auditeurs, le sujet soulève une préoccupation encore plus prononcée. L'Association des psychiatres du Canada (APC) considère que « D'abondantes données probantes démontrent que la couverture médiatique du suicide exerce un effet d'entraînement sur les adolescents et les jeunes adultes de moins de 24 ans. » Par conséquent, l'APC, l'Organisation mondiale de la Santé, la Fédération internationale des journalistes, les associations internationale, canadienne et américaine pour la prévention du suicide et d'autres organismes ont publié des lignes directrices sur la couverture médiatique du suicide. Deux de leurs nombreuses recommandations sont tout particulièrement dignes d'attention. Une d'elles préconise

d'éviter de rapporter des renseignements précis qui pourraient donner lieu à des tentatives imitées. L'autre, qui se rapporte davantage à la présente affaire, est d'éviter d'exalter, de glorifier ou de simplifier les raisons qui ont motivé le suicide.

L'animateur principal de *Dupont le midi*, Stéphane Dupont, était fermement en faveur de *cette recommandation-là*. Comme il a dit le 27 octobre, lorsqu'il parlait d'un ami qui s'est suicidé :

J'vous l'ai dit ça m'est arrivé une fois dans ma vie. Où un gars que j'côttoyais s'est enlevé la vie – [...] J'sus même pas allé aux funérailles. J'suis pas allé, d'la marde! Tu m'as pas respecté. T'as, t'as pris une mauvaise décision. [...] Tsé, arrêtez-moi avec la maladie psychologique là. Oui qu'un gars qui s'sépare pis qui prenne ça dur, j'vais comprendre. Ils prennent ça dur des fois les cocus entre autres vous l'savez dans plein d'affaires on en parle. J'parle pas de lui, je le connaissais pas moé. J'le connaissais pas du tout. Mais on vas-tu arrêter de glorifier le suicide pis dire « Ha, il vivait de gros problèmes, c'était dif-, il était incompris, c'était pas facile ». Oui! Ç-, la vie est jamais facile. J'pas suicidaire pas pour une maudite cenne. J'peux pas vous dire que c'est facile. C'est jamais facile. J'ai du fun là. Je, j'pas, mais il y a des boutes qui sont plus tough. Vous n'avez eu vous aussi des gens autour de vous que ça été plus tough. Sont passés à travers. Pourquoi lui faudrait le glorifier parce qu'il s'est tué?

Outre ses déclarations plus crasses sur sa réaction aux suicides, M. Dupont a ajouté l'observation suivante au sujet du suicide comme tel :

Le suicide, c'est un geste de lâche. Je, je ne peux pas appliquer ça à cent pour cent des suicides. Mais si vous demandiez ça aux enfants de gars, parce que ça frappe les gars, c'est un geste de lâche. Je vous le dis.

C'est un message qu'il a répété dans l'épisode de *Dupont le midi* le lendemain, lorsqu'il a dit :

Hier on disait que le suicide était peut-être un air, heu, un acte lâche, qu'il fallait arrêter d'honorer et de, parce qu'on a glorifié longtemps au Québec. Je m'excuse là, mais ceux qui sont pas d'accord avec ça, heum, assoyez-vous et prenez le temps d'y réfléchir à nouveau. Au Québec on a glorifié le suicide.

Revenant sur l'épisode du 27, M. Dupont a ensuite discuté du directeur adjoint d'école secondaire qu'il avait déjà identifié. Le Comité note que ses propos étaient positifs :

Y'avait des enfants qui pleuraient, il avait été prof le gars. Tout le monde l'aimait. OK? Vraiment là. On me dit de lui « un maudit bon gars ». Eille, dans, quarante ans! Tabarne. Quarante ans! Tout le monde l'aimait. Là les, les élèves étaient secoués, ils pleuraient [...]

M. Dupont et ses collègues ont ensuite discuté des aspects négatifs du suicide et ont ajouté que, même ceux qui se suicident en pensant que l'indemnité que l'assurance versera aidera beaucoup leurs familles, ont tort. Comme l'ont déclaré les animateurs, les enfants auront peut-être besoin de l'argent, « mais ils ont besoin d'un père aussi. » Il a terminé l'épisode du 27 en résumant sa perspective sur le suicide et en faisant la distinction entre le geste et le directeur adjoint d'école secondaire qui s'était tué :

J'veux pas qu'on diminue ce gars là qui s'est enlevé la vie. Il a fait un mauvais choix. Il a pris un mauvais geste. Il a, il a eu une mauvaise idée. Point final. Allez tout simplement pas mettre en valeur son geste. Mettez en valeur le gars, j'ai pas de problème moi. Mais pas son geste.

De l'avis de la majorité du Comité, c'était là le message qui revenait constamment dans les épisodes mis en cause de *Dupont le midi*. L'animateur a dénigré le suicide comme solution à quoi que ce soit. Il a insisté pour ne pas le glorifier ou le louer comme remède aux problèmes de la vie. Il a systématiquement qualifié le suicide d'un geste de lâcheté.

Cela dit, la majorité du Comité considère que le fait d'identifier les deux personnes ne les a pas dénigrées en tant que personnes. L'animateur et ses collègues ont pris le soin d'établir la distinction entre les personnes et leur décision de se suicider. Bien entendu, le Comité ressent une énorme sympathie envers la famille et les amis de ces deux personnes et il comprend la tristesse et le chagrin qu'ils ont éprouvés pour avoir perdu leurs proches.

La décision sur la première plainte

Quoi qu'il en soit, la majorité du Comité ne peut pas en arriver à la même conclusion que la plaignante après avoir soigneusement fait une analyse mot par mot de la première plainte. Le Comité comprend la détresse qu'elle a ressentie lorsqu'elle a entendu la discussion à la radio sur le suicide récent de son frère et il abordera la question de l'atteinte à la vie privée dans la prochaine section de la présente décision, mais il n'a jamais été dit par les animateurs au cours de l'émission, par exemple, « que [G.] était un lâche », comme l'allègue sa sœur.

Le Comité comprend aussi très bien qu'étant donné l'expérience qu'elle et sa famille venaient de subir, elle ne voulait pas entendre un point de vue rébarbatif du suicide comme tel. Néanmoins, le radiodiffuseur avait entièrement le droit d'aborder cet important problème social sur les ondes. Et, l'animateur avait entièrement le droit d'exprimer son opposition au suicide sur les ondes. La majorité du Comité ne convient pas que l'émission a fait preuve d'un « manque de respect absolu de [son] frère décédé ». Il y avait certes un « manque de respect » pour le *suicide*, mais de l'avis de la majorité, le radiodiffuseur a pris le soin d'établir une certaine distance entre le geste et l'homme, comme nous le citons ci-dessus : « Mettez en valeur le gars, j'ai pas de problème moi. Mais pas son geste. »

Même si M. Dupont a fréquemment qualifié le suicide d'un geste de lâcheté (« Le suicide, c'est un geste de lâche »), rien ne l'empêche de le faire. Il a le droit d'avoir cette opinion. Il a le droit de s'exprimer fermement contre le suicide comme solution aux problèmes de la vie. Et, il a le droit de diffuser ce point de vue sur les ondes. Rien ne l'empêche non plus de le faire à cause de la douleur que cela pourrait causer aux

familles dont les proches ont opté, récemment ou il y a longtemps, pour le suicide pour leurs propres raisons.

La première plaignante, une parente du défunt, a avancé que « Ceci aurait pu être une opportunité pour sensibiliser les auditeurs de cette station de radio au suicide, informer les gens de ce qu'on peut véritablement faire afin de tenter de le prévenir, et surtout où aller chercher de l'aide à Québec. » Elle avait raison, bien entendu. La station *aurait pu opter* pour emprunter cette voie et il ne fait aucun doute que cela aurait été utile pour les auditeurs, mais ce n'est pas l'histoire qu'elle a choisi de présenter. Cela n'est pas, d'après les constatations du Comité, le style de l'émission radiophonique dont il est question. Et, il est permis aux radiodiffuseurs de faire eux-mêmes ce genre de choix. À condition de ne pas contrevenir aux normes en le faisant, les radiodiffuseurs peuvent adopter une approche envers leurs émissions et les sujets abordés sans craindre la contradiction. Ils connaissent leur marché et leur auditoire. Ils sont libres de leur plaire comme ils veulent, pourvu qu'ils n'enfreignent aucune norme codifiée.

La majorité du Comité considère que les épisodes mis en cause de *Dupont le midi* ont abordé un sujet délicat de manière équitable et appropriée. Comme bien des émissions radiophoniques qui adoptent ce style, elles se présentent comme faisant autorité et étant averties, fondées sur des principes et exactes. C'est leur droit. Après tout, personne n'est *forcé* à les écouter. Même s'il est vrai que les animateurs ont mentionné le nom du défunt, ils ont, de façon prudente et appropriée, évité de le critiquer personnellement et directement. La majorité du Comité considère que la station n'a pas enfreint l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR* pendant les émissions du 27 ou du 28 octobre.

La décision sur la deuxième plainte

La deuxième plainte se rapportait à la diffusion, environ 17 mois plus tard, du nom d'un jeune homme de 18 ans qui s'était suicidé et de certains détails à son sujet. La seule plaignante ayant présenté une Demande de décision s'est plainte que le suicide avait été traité « d'une manière dégueulasse. Oui, il s'est suicidé, mais M. Dupont et son équipe n'étaient pas obligés de le dénigrer et encore moins de mettre la faute sur le dos de ses amis. » Et puis, dans sa Demande de décision, elle a répété cette observation substantielle en disant que M. Dupont « parlait de lui comme si il [*sic*] était un cave. » Ici aussi, la majorité du Comité ne trouve pas que le radiodiffuseur ait traité le thème du suicide différemment qu'avant. M. Dupont n'avait toujours aucune sympathie pour le suicide en tant que solution acceptable aux problèmes qu'apporte la vie. C'était inacceptable dans le cas des adultes, et, à tout le moins, M. Dupont était encore moins en mesure de comprendre le suicide compte tenu du *jeune* âge de la personne. Comme il a dit, « Pour des petits problèmes. Venez pas me dire qu'à 18 ans là y'a des problèmes majeurs. » Le Comité est également conscient des observations de la plaignante selon lesquelles M. Dupont « a quasiment accusé ses amis d'être les

responsables de sa mort! Comment il peut savoir lui Dupont si ses amis ont fait de leur mieux pour l'aider?? » Le Comité ne prend aucune position quant à l'accusation portée par la plaignante, mais il conclut que l'animateur avait le droit d'épouser un tel point de vue.

Le temps consacré à ce sujet dans l'émission du 1^{er} avril était plutôt plus court et on y présentait moins de diatribe contre le suicide en général. La majorité du Comité trouve qu'aucun aspect de cet épisode n'a enfreint l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR*.

Opinion dissidente de A. H. Caron et M.-A. Raulet

Nous ne partageons pas l'opinion de la majorité. Nous concluons que la station a effectivement violé l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR* pour avoir diffusé les commentaires que M. Dupont a faits sur le suicide des deux hommes. Bien que nous convenions que M. Dupont avait entièrement le droit de diffuser son point de vue sur le suicide *en général* et de soutenir fermement que les personnes suicidaires ont besoin de « coups de pied au cul » plutôt que d'un « coup de main », nous sommes d'avis qu'il est allé trop loin. Il n'a pas simplement présenté les cas du directeur adjoint d'école secondaire et du jeune homme âgé de 18 ans comme « points de départ » permettant d'amorcer son discours plus large sur le sujet du suicide. Il a centré, plutôt, la majorité de ses commentaires sur les circonstances *spécifiques* de ces deux cas. Dans un sens plus abstrait, plutôt que de passer du domaine des commentaires spécifiques à des commentaires généraux, il a avancé ses arguments en passant du domaine général au domaine spécifique. Par exemple, le coanimateur de M. Dupont, M. Landry, a révélé que le suicide du directeur adjoint se rapportait à sa « peine d'amour » (nous nous préoccupons du fait que *ce détail-là* ne figurait pas sur le site Web de l'école et qu'il ne peut donc pas être tenu pour de l'information que le *public peut consulter*), déclaration à laquelle M. Dupont a répondu « Uniquement? ». M. Dupont dépersonnalise davantage l'importance de cette tristesse en insistant à maintes reprises qu'un homme qui vit l'effondrement de sa vie de couple, peut, de toute façon, facilement trouver une autre femme avec des enfants :

Mais le gars qui dit « Ouin, mais mes enfants ils vont avoir un autre père, moi j'servirai pus à rien. » Ben, sers pus à rien. Mais toé t'as une vie! Toé, trouve-toi s'en une pitoune. Mais c'est sûr que les pitounes qui ont le feu au cul dans les bars par exemple, ils ont pas mal toutes des gamins. OK? Ben là tu vas en ramasser, tu vas te ramasser avec des enfants. Déjà t'as, les couches sont passées, ils font leur nuit, et-. Y'en a pus de problème. Sauf que se suicider c'est un geste de lâche.

En ce qui concerne l'homme âgé de 18 ans, M. Dupont a insisté que ce jeune homme s'était tué « pour des petits problèmes. Venez pas me dire qu'à 18 ans là y'a des problèmes majeurs. »

Dans les deux cas, M. Dupont a fait preuve de beaucoup de dédain envers les raisons pour lesquelles ces deux personnes *spécifiques et nommées* ont été atteintes de détresse psychologique et ont eu recours au suicide. À l'image de l'attitude fondamentale de Stéphane Dupont, la douleur de ces hommes a été simplifiée et banalisée dans l'émission. Et, après tout, M. Dupont ne faisait pas plus que suggérer ses solutions autant simples et banales pour des problèmes de la vie que bien des gens estimerait difficiles. En outre, nous sommes troublés par le fait qu'il ait passé ces commentaires très peu de temps après les décès, ce qui risquait d'exacerber, sans tenir compte des sensibilités, la peine des amis et de la famille de chacun des hommes décédés. Nous considérons que cela est semblable aux observations dissidentes faites par deux membres du Comité régional des Prairies dans *CJKR-FM concernant une parodie diffusée dans le cadre d'une émission matinale (Osborne 24)* (Décision du CCNR 03/04-0393, rendue le 1^{er} novembre 2004). Dans ce cas-là, l'animateur d'une émission matinale a fait une blague au sujet d'un décès plutôt curieux; le corps d'un jeune homme avait été trouvé dans le mur d'un bar. La majorité du Comité a conclu que la blague n'a pas enfreint l'article 6, mais deux membres du Comité n'étaient pas d'accord pour les motifs suivants :

[L]a blague avait un caractère local (et il était donc plus probable qu'elle ait une incidence sur les personnes dans la zone de diffusion), moderne et frais. Étant donné que le décès avait eu lieu peu de temps avant, il est probable que cela soit davantage écorchant que s'il s'agissait d'un événement qui avait eu lieu bien des années auparavant et dont le public n'était plus conscient. Étant donné le moment et le territoire associés au décès à Osborne Village, les membres dissidents du Comité considèrent que se moquer de la mort certainement prolongée, frustrante et pénible du jeune homme constituerait un manquement à l'obligation du radiodiffuseur de veiller à la « présentation juste et appropriée des [...] commentaires. »

En fin de compte, nous irions jusqu'à dire qu'il était inapproprié et même susceptible d'être dangereux que M. Dupont exprime son opinion indifférente et méprisante d'une grave souffrance morale, surtout puisqu'il n'est pas un expert en psychologie ou en prévention du suicide. Cela se montre encore plus vrai lorsqu'il le faisait en divulguant de l'information privée qui n'avait pas été révélée publiquement ailleurs. Les animateurs et les radiodiffuseurs doivent toujours avoir à l'esprit que leur accès aux ondes est un privilège et aussi leurs responsabilités envers leur auditoire lorsque la discussion porte sur des sujets sensibles, surtout lorsque ces sujets se rapportent à de vraies personnes vivant dans la zone d'écoute locale. Nous considérons que les commentaires sur le suicide n'étaient ni justes ni appropriés en vertu de l'article 6 du *Code de déontologie de l'ACR*.

Atteinte à la vie privée : les enjeux

Le but primordial de l'article 4 du *Code de déontologie (journalistique) de l'ACDIRT* est de « s'assurer de manière raisonnable que la collecte d'information et sa diffusion ne

constituent en aucune façon une violation de la vie privée à moins que ce ne soit nécessaire dans l'intérêt public. » Dans *CFTO-TV (CTV de Toronto) concernant un reportage diffusé dans le cadre de CTV News (suspects terroristes)* (Décision du CCNR 05/06-1641, rendue le 9 janvier 2007), le Comité régional de l'Ontario a défini la conception fondamentale des circonstances dans lesquelles un radiodiffuseur peut avoir le droit de porter atteinte à la vie privée d'une personne :

C'est dire qu'il faut satisfaire à deux critères, notamment la nécessité de l'information, d'une part, et l'intérêt public qui est servi en la divulguant, d'autre part. En ce qui concerne le deuxième critère, l'intérêt du public doit être sérieux, pas simplement lascif. Le commérage, par exemple, ne justifierait pas une atteinte à la vie privée (dans le cas de personnes qui ne sont pas en vue). Autrement dit, même si le public peut « s'intéresser » aux renseignements à caractère privé, le *Code de l'ACDIRT* exige que cet intérêt soit *raisonnable*.

Soulignons également que le CCNR a élargi l'esprit de l'article 4 pour englober les émissions qui n'ont pas à vrai dire un caractère journalistique. Dans une décision rendue par ce Comité, et qui n'a pas d'autre rapport avec la présente affaire, notamment *CFTM-TV (TVA) concernant l'émission Tôt ou Tard* (Décision 00/01-1080 du CCNR, rendue le 5 avril 2002), le Comité a établi le principe général selon lequel le « respect du droit à la vie privée n'entre pas en considération dans le cas de personnes faisant l'objet d'un genre de reportage qui n'est pas à strictement parler du domaine journalistique. » Ce principe se prolonge à la présente plainte.

En ce qui concerne la source du nom, dans les émissions mises en cause, des deux personnes qui se sont suicidées, soit une source par l'intermédiaire d'un site Web et l'autre par l'intermédiaire de Facebook, la règle applicable est la même au sens large. Cette règle dispose que l'information qui est déjà publique ne sera généralement pas protégée par l'article 4, pourvu qu'elle soit digne d'être signalée dans les nouvelles et qu'elle soit donc dans l'intérêt public. De l'avis du Comité, l'information qui a été rendue publique sur Internet – et à laquelle n'importe qui doté d'un ordinateur peut accéder – n'est plus de l'information privée; elle est devenue publique. (Étant donné que la présente décision ne traite aucunement du *droit d'auteur* se rapportant au contenu accessible sur Internet, elle ne doit pas être tenue pour une décision qui englobe des aspects autres que l'identification des personnes dont il est question.) Pour ce qui est de l'information digne d'être signalée dans les nouvelles et de l'intérêt public, le Comité est d'avis qu'il faut accorder une marge de manœuvre considérable, mais non illimitée, à la liberté d'expression. Le but visé en publiant l'information ne doit pas être le commérage, et il ne doit pas non plus être lascif ou gratuitement injurieux. Cela dit, les reportages sur les crimes, les catastrophes, les actions en justice, certaines naissances, mariages ou décès, les incidents inhabituels, même les accidents de voiture, et ainsi de suite, feront partie de la catégorie de sujets qui sont dignes d'être signalés dans les nouvelles et qui sont, par conséquent, dans l'intérêt public. Le Comité considère qu'en général les suicides seront classés dans cette catégorie.

Dans le premier cas, le décès du directeur adjoint d'une école secondaire à Québec avait été rendu public sur Internet et par l'école elle-même. Bien que le Comité sache qu'il aurait été *possible* de diffuser toute l'émission du 27 octobre *sans* mentionner le nom du défunt, on avait déjà donné écho à la nouvelle et, comme nous l'indiquons plus haut, elle n'avait plus le droit d'être protégée. En outre, le Comité considère que la radiodiffusion d'une affaire comme un suicide la rendait, toujours tel qu'indiqué plus haut, digne d'être signalée dans les nouvelles et dans l'intérêt public.

Pour des raisons semblables, le Comité estime que le fait d'identifier l'homme âgé de 18 ans, conjugué au fait que le radiodiffuseur a établi son suicide d'après la notice nécrologique dans le *Journal de Québec* et les renseignements affichés sur Facebook, signifie que la norme sur la vie privée du *Code de déontologie (journalistique) de l'ACDIRT* ne s'appliquait plus au nom du jeune homme. La publication des noms étant permise dans ces cas-ci, le radiodiffuseur avait le droit, de la même manière que les autres organes de la presse électronique et écrite, de tenter d'obtenir des renseignements supplémentaires en vue de les rendre publics, et c'est effectivement ce qu'il a fait. Bien que le Comité comprenne le surcroît de chagrin et de tristesse qui résulte de ce genre de publicité non voulue, le *Code de déontologie (journalistique) de l'ACDIRT* ne prévoit aucune protection contre une telle atteinte à la vie privée. Le Comité ne trouve pas que les émissions mises en cause ont résulté en une violation de l'article 4 du *Code*.

Le langage grossier

Le Comité n'a pas grand-chose à ajouter à ses nombreuses décisions précédentes sur l'utilisation de mots comme « chrisse » et « chrissé » pendant des moments de la journée auxquels les enfants peuvent écouter la radio. Il a été établi que ces deux mots (et d'autres jurons à caractère religieux semblables) font partie de la catégorie du langage grossier ou injurieux visée par l'alinéa 9 c) du *Code de déontologie de l'ACR*. Consulter, p. ex. *CJMF-FM concernant un commentaire diffusé dans le cadre de Bouchard en parle* (Décision du CCNR 05/06-0326, rendue le 3 février 2006), *CKRB-FM concernant Prends ça cool ... et Deux gars le midi* (Décision du CCNR 08/09-0689 et -1228, rendue le 11 août 2009), *CKAC-AM concernant un épisode de Doc Mailloux (Argent)* (Décision du CCNR 05/06-1379, rendue le 11 décembre 2006), *CKAC-AM concernant Doc Mailloux (six épisodes)* (Décision du CCNR 06/07-0168 et -0266, rendue le 23 août 2007), et aussi les décisions rendues par ce Comité ce même jour, *CHOI-FM concernant Dupont le midi (organismes communautaires)* (Décision du CCNR 08/09-1506, rendue le 23 septembre 2010) et *CHOI-FM concernant Dupont le midi (Haïti)* (Décision du CCNR 09/10-0854, rendue le 23 septembre 2010). L'emploi de ces termes dans la présente affaire constitue une violation de l'alinéa 9 c) du *Code de déontologie de l'ACR*.

Réceptivité du radiodiffuseur

Dans toutes les décisions rendues par le CCNR, ses comités évaluent la mesure dans laquelle le radiodiffuseur s'est montré réceptif envers le plaignant. Dans la présente affaire, le Comité trouve que la réponse du président et chef de la direction du radiodiffuseur était bien réfléchie, franche et faisait preuve de sympathie. Il a dit dans sa lettre qu'il avait remis la plainte à l'animateur Stéphane Dupont et que ce dernier a réagi avec choc. Il a communiqué combien l'animateur et la station tiennent à cœur la question de la prévention du suicide. Il a même fourni au CCNR deux autres enregistrements d'épisodes de *Dupont le midi* dans lesquels des interlocuteurs songeant au suicide avaient parlé de leurs intentions avec l'animateur. Tout le contenu du dossier démontre un niveau particulièrement élevé de collaboration de la part du président et directeur général de CHOI-FM. Le Comité considère que CHOI-FM est allée au-delà de son obligation en tant que membre dans ce cas-ci.

L'ANNONCE DE LA DÉCISION

CHOI-FM est tenue 1) d'annoncer la présente décision selon les conditions suivantes : une fois pendant les heures de grande écoute dans un délai de trois jours suivant la publication de la présente décision et une autre fois dans les sept jours suivant la publication de la présente décision dans le créneau dans lequel elle a diffusé *Dupont le midi*, mais pas le même jour que la première annonce obligatoire; 2) de fournir, dans les quatorze jours suivant les diffusions des deux annonces, une confirmation écrite de cette diffusion aux plaignantes qui ont chacune présenté une Demande de décision; et 3) d'envoyer au même moment au CCNR copie de cette confirmation accompagnée du fichier-témoin attestant les diffusions des deux annonces.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision a jugé que CHOI-FM a violé le *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs à l'occasion de la diffusion de l'émission *Dupont le midi* le 27 octobre 2008 et le 1^{er} avril 2010. Le CCNR a décidé que l'emploi de jurons à caractère religieux pendant les heures de la journée où les enfants peuvent écouter l'émission a violé l'alinéa 9 c) du *Code de déontologie de l'ACR*.

La présente décision devient un document public dès sa publication par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

ANNEXE A

Décision du CCNR 08/09-2041 et 0910-1462 CHOI-FM concernant *Dupont le midi* (suicide)

Dupont le midi est une émission de causerie diffusée à l'antenne de CHOI-FM lundi à vendredi de 11 h 30 jusqu'à 14 h 30. L'émission est animée par Stéphane Dupont et ses coanimateurs s'appellent Vincent « Dess » Dessureault, Josée Morissette et Jérôme Landry. Ils discutent des nouvelles, actualités et autres sujets d'intérêt. Voici des transcriptions des diffusions.

23 octobre 2008

Dupont: Ça brasse à Québec. Il y a plus de détails dans un instant. On a quelqu'un qui s'est décédé au cours des dernières heures. Pas nécessairement quelqu'un de connu, mais dans le milieu de l'éducation. On vous donnera plus de détails tantôt. Euhm, je m'excuse de vous agacer avec ça. Je veux juste savoir avec plus de certitude, mais, euh, c'est pas, euhm. O.K.

Malgré le fait que Dupont a dit qu'il reparlerait de cette affaire « dans un instant », il ne l'a pas mentionnée une deuxième fois dans le cadre de cet épisode.

27 octobre 2008

Landry: À Québec cette semaine 500 intervenants, heu, du monde du suicide sont réunis à Québec pour assister au congrès –

Dupont: Ha, ouin?!

Landry: – de l'Association canadienne de prévention du suicide. Le thème c'est « Unir nos forces pour prévenir le suicide ». Et là on va parler entre autre des dépendances, des jeux de hasard, à l'alcool, aux drogues également, l'internet, le monde de l'internet et les problèmes également de santé mentale qui sont, bien sûr, reliés au suicide. Entre autres ce matin, Max Gros-Louis s'est adressé aux congressistes. Il a lancé le mot de bienvenue, et, heu, il s'est dit heureux que les intervenants se préoccupent de la situation, heu, du suicide dans les communautés autochtones surtout chez les jeunes où le taux de suicide est assez élevé. Et on a certains chiffres, notamment, on dit qu'y a 25 ans au Québec, on enregistrait jusqu'à 6 suicides par jour et maintenant on est rendu à 4 actuellement –

Dupont: On a baissé.

Landry: – par jour.

Dupont: On s'est amélioré. Pourquoi? Parce qu'on en a parlé. Parce que là, là, ce qui vous amène là, là, c'est grave. Moi pis Jérôme on a été un peu secoué d'un suicide la semaine passée. On devait vous en parler en ondes, on vous a dit, on vous a dit à un moment donné, si vous êtes des auditeurs assidus là, on vous a dit un moment donné « Bon il s'est passé de quoi dans une école de Québec, heu, les jeunes sont un peu secoués par la mort d'un des, heu, directeurs adjoints d'une école .»

Landry: C'est ça.

Dupont: On a plus de détails aujourd'hui.

Landry: C'est ça. Josée avait travaillé là-dessus également. Jeudi, on avait continué à regarder ça. On avait l'information par, par téléphone. Et, heu, on peut vous confirmer ce matin, parce que c'est public également sur le site internet de l'école secondaire Quebec High School, école anglophone sur Belvédère à Québec. On confirme le décès de monsieur [G. F.] qui était « vice-principal », ça c'est le directeur adjoint, heu, du Quebec High School. Et on confirme également, sur le site internet de l'école, qu'il s'est enlevé la vie. Heu, malheureusement. Heu, j'vas, j'vas vous donner, heu, un aperçu de la lettre qui a été envoyée aux parents et qui est publiée sur le site internet : « It is with deep sadness that we learned of the death by suicide of one of our staff members, Mister [G. F.], vice-principal. » Et on offre du soutien, donc aux élèves. On a donné accès entre autre à des spécialistes de l'hôpital Jeffery Hale aux élèves qui pourraient avoir été touchés par ce suicide là. C'est une histoire extrêmement triste, hein, Steph? Dont on a également certains détails.

Dupont: Mm hm.

Landry: Le gars, heu, vivait, heu, une peine d'amour, hein? C'est un peu ce qui l'aurait –

Dupont: Uniquement?

Landry: Ouais.

Dupont: Tsé, j'vous dis, c'est triste, en même temps c'est désarmant de voir les raisons. Moi ce qui m'enrage quand j'entends parler du sui-, du, du suicide, vous entendez toujours les mêmes affaires. « Ha, tu sais pas ce qu'il vivait, tu sais pas toé, il a, il avait des problèmes. » Pis là, là, on s'imagine tout le temps, et on ose imaginer, parce que 'y a quand même quelqu'un qui vient de mourir, qui a été père de famille de jeunes enfants, qui était un gars, pis c'est de valeur que là, c'est là aujourd'hui qu'on le dit, extrêmement apprécié dans son milieu de travail, extrêmement apprécié également des élèves qui fréquentaient le Quebec High School. Pis qui commet un geste comme ça. J'ai pas analysé plus le sien que les autres. Mais moi je veux que le suicide baisse. Et le chemin que moi j'ai choisi, c'est d'en parler et d'arrêter de glorifier ce geste là. De pas en parler vous l'glorifiez. D'en parler comme vous en entendez parler souvent dans les médias, on dirait qu'ils glorifient ce geste là. La réün-, c'est quoi la réunion que tu viens de parler? Ils se réunissent à Québec là?

Landry: Oui.

Dupont: C'est les cinq, cinq cent?

Landry: Cinq cent intervenants reliés donc qui, au monde du, heu, aux gens qui viennent en aide aux gens qui peuvent être suicidaires. C'est l'Association canadienne de prévention du suicide. C'est le congrès en fin de semaine –

Dupont: Prévenir le suicide là –

Landry: – cette semaine ici à Québec.

Dupont: - c'est d'arrêter de le valoriser. C'est ça qui est d'empêcher le suicide. Pis c'est de dire là, que le gars là, là, monsieur [F.] qu'il s'appelle celui?

Landry: [G. F.], oui.

Dupont: Ce que lui là, ses parents ils auraient eu ben, ses enfants pardon, auraient eu ben plus besoin d'un père que du geste qu'il vient de commettre là. Uniquement pour une peine d'amour. Pis je vous jure que si ils étaient honnêtes ces intervenants là, premièrement ils perdraient leur job. Parce que le suicide s'effondrerait. Pis on aurait pus besoin de ces intervenants là à soixante-quinze mille par année. Hein? Ces fonctionnaires là, ils perdraient leur job! S'ils étaient bons les intervenants contre le suicide là, ils perdraient leur job. Parce que on, on ferait comprendre aux gars qu'une peine d'amour, surtout ces temps-'citte, ça fait pas pour s'enlever la vie. Il y a pas de toute façon un, une maudite crise qui fait pour s'enlever la vie. Moi si j'étais à l'écoute de garçons, mettons de gars. Mettons que, heu, Dess là qui est un peu blème, a des tendances suicidaires pis qu'un jour il effleure le sujet avec moi. Il va être fessé de ma réponse. J'vous l'ai dit ça m'est arrivé une fois dans ma vie. Où un gars que j'côtroyais s'est enlevé la vie –

Landry: Ha oui. Ouais.

Dupont: Pis j'ai, pis c'est vrai tu l'connaisais toi aussi.

Landry: J'le connais aussi. Ben oui.

Dupont: J'sus même pas allé aux funérailles. J'suis pas allé, d'la marde! Tu m'as pas respecté. T'as, t'as pris une mauvaise décision. Il était pas malade. Tsé, des fois on vous dit « Ha, il souffrait d'un malaise », euh. Il y en a oui. J'dis pas toute là. Mais, tsé, l'gars là qui s'sépare pis bing bang du jour au lendemain. Tsé, arrêtez-moi avec la maladie psychologique là. Oui qu'un gars qui s'sépare pis qui prenne ça dur, j'vais comprendre. Ils prennent ça dur des fois les cocus entre autres vous l'savez dans plein d'affaires on en parle. J'parle pas de lui, je le connaissais pas moé. J'le connaissais pas du tout. Mais on vas-tu arrêter de glorifier le suicide pis dire « Ha, il vivait de gros problèmes, c'était dif-, il était incompris, c'était pas facile ». Oui! Ç-, la vie est jamais facile. J'pas suicidaire pas pour une maudite cenne. J'peux pas vous dire que c'est facile. C'est jamais facile. J'ai du fun là. Je, j'pas, mais il y a des boutes qui sont plus tough. Vous n'avez eu vous aussi des gens autour de vous que ça été plus tough. Sont passés à travers. Pourquoi lui faudrait le glorifier parce qui s'est tué?

Dessureault: Peut-être des fois de les brasser ceux-là plutôt que de les, les apitoyer aussi ça peut, les, les, --

Dupont: Non.

Dessureault : -- ça peut les aider. Ça m'est déjà arrivé ça de, de vivre ça, des gens qui, qui m'ont appelé pis qu'y m'laissaient des, tsé là –

Landry: Des signes.

Dessureault: – « Ouin, là, ma blonde m'a laissé pis j'pense, euh. » J'ai dit « Ha ouin? Tu veux te suicider? Ben 'garde, si tu me fais ça là, pas question que j'aille à tes funérailles mon maudit. » Pis j'ai raccroché. Pis là il était toute.

Dupont: Qu'est-cé qu'cé ça ce monde? Mais c'est exactement ce que j'voulais dire quand j'ai, j'ai commencé à parler de toi. J'ai dit un exemple. Si t'arrivais un moment donné, dépressif à mes côtés, j'te dirais, en tout cas moi j'te dirais juste une chose : « Suicide-toi mon homme, j'pense j'vas aller pisser sur ta tombe. Pis m'a te traiter de lâche à toutes les amis qu'on a en commun. » Parce que moi j'trouve ça comme ça. Parce que t'as la vie devant toi. Parce que c'est rien que quoi? Une femme? Eille! Sont, ils ont le feu au cul les filles à Québec partout!

Landry: Y'en a plein. Promène-toi dins bars. Promène-toi partout. Y'en a plein.

Dupont: Eille! Voyons donc! J'vois plein de gars pas d'allure pis ils pognent plein de filles, pis ils s'amuse pis, voyons donc! J'ai des chums à qui s'est arrivé. Je pense à un en particulier qui a passé un bout tough. Et j'criais après au téléphone. Vous allez dire que j'crie tout le temps, vous avez peut-être raison. J'ai dit « Là tu vas te réveiller mon imbécile. Pis tu vas, quand tu vas m'avoir compris, j'te jure t'en voudras pas de régulière. » Tu vas dire « Eille, c'est la belle vie ça, là, là? » Oui c'est tough pour les enfants pis c'est une semaine un bord une semaine sur l'autre. Au pire, si t'es pas capable de, parce que l'image que les gars y'ont dans tête là, les cocos, c'est que l'autre gars prend leur place. C'est que là, les enfants sont avec leur mère pis avec le père adoptif. « Pis là moi j'suis quoi là-dedans? » Pis ils se questionnent là-dessus. Au pire des pires, prend-les pis tes enfants. C'est des abandonner. Au pire, ce serait exagéré, j'veux pas que vous fassiez ça. Mais le gars qui dit « Ouin, mais mes enfants ils vont avoir un autre père, moi j'servirai pis à rien. » Ben, sers pis à rien. Mais toé t'as une vie! Toé, trouve-toi s'en une pitoune. Mais c'est sûr que les pitounes qui ont le feu au cul dans les bars par exemple, ils ont pas mal toutes des gamins. O.K.? Ben là tu vas en ramasser, tu vas te ramasser avec des enfants. Déjà t'as, les couches sont passées, ils font leur nuit, et-. Y'en a pis de problème. Sauf que se suicider c'est un geste de lâche. Eille, je reçois un message de Jean, pis je le comprends pas. Jean-Félix m'écrit « Stéphane, si tu veux que le suicide s'arrête, préfères-tu voir les gens malheureux souffrir? » Souffrir de quoi?! Souffrir de quoi?! Moi le gars qui souffre d'une maladie incurable extrêmement grave pis vraiment il a des douleurs, j'pense au monsieur... non, j'pense à personne, c'est pas important. Eux, j'suis ben prêt à comprendre une petite portion.

Landry: C'est pas la même chose ça là, là. C'est loin d'être la même game là.

Dupont: Eille, mais souffrir?!

Landry: Eille, on parle de quelqu'un qui a une peine d'amour là. Comparer, on peut pas comparer ça à quelqu'un qui a une maladie grave, incurable pis qui est limitative pis que, heu, le gars a pis de vie là. C'est pas la même chose.

Dupont: Y'a pas de souffrance à se faire laisser par une fille!

Landry: Ben non.

Dupont: Voyons donc!

Landry: Ben c'est tough là! Mais pas de là à se suicider pis, heu, voyons donc.

Dupont: C'est juste, vous dites que c'est tough mais c'est juste l'angle dans lequel vous prenez ça qui est pas bon. [Landry rit] Treize heures dix-neuf. Le suicide, c'est un geste de lâche. Je, je ne peux pas appliquer ça à cent pour cent des suicides. Mais si vous demandiez ça aux enfants de gars, parce que ça frappe les gars, c'est un geste de lâche. Je vous le dis.

Landry: Mais ça, heu, tsé, en plus, tsé ça. Venant d'un directeur d'école, tsé, qui a travaillé, qui travaille auprès des, des jeunes. Pis j'trouve que c'est une nouvelle importante. J'comprends pas que les médias traitent pas ça, le décès de [G.], de [G. F.] le, le « vice-principal ».

Dupont: Sais-tu c'est quoi la chienne, la chienne que j'ai, la peur que j'ai pour être précis. La peur que j'ai dans le dossier du directeur, heu, adjoint du Quebec High School, c'est que là, ces gens là rencontrent les élèves. Quand on nous a téléphoné pour nous parler de cet événement là la semaine passée, au lendemain de ce suicide là, c'était la consternation dans l'école. Y'avait des enfants qui pleuraient, il avait été prof le gars. Tout le monde l'aimait. O.K.? Vraiment là. On me dit de lui « un maudit bon gars ». Eille, dans, quarante ans! Tabarne. Quarante ans! Tout le monde l'aimait. Là les, les élèves étaient

secoués, ils pleuraient pis l'école offre d'ailleurs des services pis des conseils. Jérôme nous faisait la nomenclature de ça tout à l'heure. Qu'est-ce qu'on dit aux enfants? Est-ce qu'on essaie de, de, de dire « Ben écoute, il, c'était difficile pour lui. Il faut que tu le comprennes, faut que tu, heu, tsé, heu, c'était vraiment pas facile. Il avait pas le choix ou, heu »? Eille, moi c'est d'entendre ces réponses là qui va me pousser des boutons. Le gars dont je vous parlais tantôt là, mon chum, à qui j'ai eu l'impression, pis je sais pas j'lui en ai jamais parlé, j'ai eu l'impression d'y botter le cul parce qu'il trouvait ça tough. Il m'écrit là. Il dit « Maintenant je manque de temps pour fournir à toutes les nouvelles amies de fille que j'ai tellement ils sont chaudes. Mais elles veulent également toutes rencontrer un gars qui va rester à la maison tout le temps avec eux. » [Landry et Dupont rient] Mais il a compris. Il m'apparaît heureux. Peut-être pas autant, à tout le moins, au même point qu'il était au moment où il était en couple. Il a pas choisi de devenir cocu. Ça t'es arrivé, il a effacé ça, t'oublies ça, pis t'es reparti. J'ai pas dit que c'était facile. Je vous ai dit que le suicide doit pas apparaître sur la liste des choses à faire. Tsé? Que vous mettiez sur votre liste des choses à faire de changer de pays, eille, essayez-le. C'est sûr que de fuir la réalité c'est pas une solution, allez-vous me dire. C'est toujours ben moins pire que de se suicider, batinsse. Hein? Heu, tsé?

Dessureault: Ben 'garde moi j'suis, quand j'étais parti, heu, travailler dans l'ouest dins montagnes pendant six mois, après ça ils m'ont dit quand j'suis parti « Tu vas, 'garde, si, si jamais t'as besoin d'une job tu reviens, on t'engage ». J'me suis toujours dit le jour où j'vas être complètement démoli pis il va m'arriver de quoi de terrible ici, j'dis 'garde, prends mes affaires, j'sacre mon camp, là-bas j'vas avoir des amis, heu, j'm'en, j'm'en ferai d'autres pis j'vas m'amuser, là.

Dupont: T'as, t'as eu l'impression de recommencer un peu une nouvelle vie.

Dessureault: Absolument –

Dupont: Un nouveau cercle d'amis.

Dessureault: Ça se refait très bien là.

Dupont: Ouin. Mais les –

Dessureault: Ben plutôt, quand t'es rendu là.

Dupont: Ouais.

Dessureault: Tsé, j'me tire-tu en bas du pont ou, ou j'essaye de quoi? Tsé, t'essayes de quoi. C'est ta vie.

Dupont: T'un gars comme ça toi, t'as en plus un peu d'argent, là. Pis je sais que t'as des enfants ici. Mais dans la mort il a pas amené ses enfants, pis même si yé avait tué, yé s'aurait pas amené plus. C'est pas de même que ça marche. Il aurait pas été mieux de prendre son argent mettons, de toute sacrer ça là pis de partir. Un gars brillant. Pars, vas-t'en vivre au, je sais pas moi. J'ai une tendance, heu, assez forte, j'serais parti où donc? Peut-être au Mexique ou je sais pas. J'aurais essayé autre chose effectivement comme tu le dis.

Dessureault: Peut-être qu'au bout de six mois tu vas être revenu, pis tu vas avoir le goût de revenir au Québec.

Dupont: Mais dans l'ouest canadien ils ont pas des gros derrières un peu non?

Dessureault: Bin c'est parce que y'a pas juste du monde de l'ouest là.

- Dupont: O.K., O.K., O.K.
- Dessureault: Ouin.
- Dupont: Mais eux-autres là, les filles de l'ouest?
- Dessureault: Ben non pas toutes, pas toutes. Saskatche-
- Dupont: Non?
- Dessureault: Ouin, heu ...
- Dupont: Mais le choix est pas terrible, hein?
- Dessureault: Quelques albertaines, mais Saskat-, Saskatchewan c'était, c'était moins fort il me semble.
- Dupont: C'était, c'est pas beau, hein?
- Dessureault: Ouin.
- Dupont: Fait que si un de tes chums t'annonce un jour qu'il marie une fille de la Saskatchewan, tu vas te préparer au pire.
- Dessureault: Ben, ils dansent du country pis ils jouent au « shuffle board » dins bars là.
- Dupont: O.K. pis a des bobettes beiges ça de large? [Landry rit]
- Dessureault: Probablement.
- Dupont: Si j'dis que le suicide est un geste de lâche est-ce que j'exagère?
- Landry: Non t'exagères pas. Pense aux, j'ai juste à penser aux enfants. Quelqu'un qui se suicide pis qui a des enfants. Juste à penser à l'image, à penser à ce que les enfants ont à vivre pis vont avoir à vivre avec ça toute leur vie; j'te confirme que c'est un geste de lâche.
- Dupont: O.K. Là j'vas vous dire quelque chose que je voulais pas vous dire. Parce que, j'ai, cet argument là, j'ai l'impression qu'elle va aider des gars à se suicider. Pis si vous vous suicidez à cause de cet argument là, ben vous êtes des pires lâches que les autres. On a fait des vérifications ce matin. Tsé, parce que y'a des gars déprimés comme ça qui disent, heu « Ha, heu, ils vont être ben mieux quand je vas être parti, heu, j'vas leur crisser la paix, m'as disparaître ». Vous savez le, le, le discours qu'on dit?
- Landry: Mm hm.
- Dupont: « Pis la maison va tomber claire, pis ». Là j'me suis dit, attends une minute là, un suicide, les compagnies d'assurances doivent pas être caves là. Alors, heu, effectivement. Une assurance-vie qui a été contracté deux ans avant l'événement, pis je sais que c'est déjà arrivé là, j'ai un cas précis où j'me souviens j'travaillais déjà ici quand c'est arrivé. Mais si ça fait plus que deux ans que vous êtes assuré pour la vie, si vous vous suicidez, l'assurance-vie s'applique. Cette règle-là n'existe que pour pas que le gars qui est vraiment décidé de se suicider contracte pas plein d'assurances pis qui se suicide pour que la bonne femme collecte le magot. Pis c'est la même chose au niveau hypothécaire. Dans la majorité des cas, vos assurances, donc si vous avez des emprunts, des dettes, si vous vous suicidez, ces emprunts-là vont être absorbés par l'assureur en question. Ça c'est un

argument qui vient aider les joueurs compulsifs, tsé, qui perdent toute pis qui sont endettés, pis les autres qui se disent « Si j'me suicide ça va éponger mes dettes, ils vont être claires. » Ça reste un geste de lâche! Pis j'me questionnais à matin. J'me disais, pis je n'ai parlé avec, heu, j'sais pas comment ça, c'est pas l'BAC là, mais c'est le Bureau des assurances, heu, personelles de, heu, en tout cas. C'est à Montréal, j'm'en fou. C'est pas important. Pis là je l'appelais, l'gars, ben c'est, il m'a rappelé. Pis là j'lui ai dit « Mais si les compagnies d'assurances annulaient totalement leur indemnité au moment où les gens s'enlèvent la vie, est-ce que ça nous aiderait pas? Est-ce que ça ferait que les gars, ben diraient, "ben j'peux pas me suicider. M'a en plus de les abandonnés j'vas les mettre dans marde" »?

Landry: Ben j'pense pas que ça aiderait. Parce que de toute façon ils se foutent des autres. Le gars qui a des enfants qui se suicide ça veut dire qu'il se fou carrément de ses enfants. C'est pas la question, heu, financière. Ses enfants ont besoin oui d'argent, mais ils ont besoin d'un père aussi, tsé?

Dupont: Mm hm.

Landry: Fait que y, ces, ces gens là se foutent carrément de ce qui va arriver à leur entourage, là. Carrément là.

Dupont: Et c'est ce que le gars m'a répondu du Bureau des assurances. Il m'a dit « Écoute, heu, ça n'aiderait pas en rien. Au contraire ça ferait des familles encore plus démolies. » Mais c'est pas grave. Moi j'pense, parlons de ce geste-là en, en le dénigrant, en l'abaissant au plus bas possible. Pis c'est pas le colloque des intervenants en suicide à Québec cette semaine qui va faire que ça va baisser. Ils vont perdre leur job si ça baisse. Ils veulent pas perdre leur job. Jean-Félix me réécrit. Il dit « Excuse-moi », il dit « je croyais qu'on parlait du suicide chez les gens qui ont juste perdu leur blonde ou des choses du genre. Il reste tout de même des personnes qui ont quasiment pas le choix. » Comment pas l'choix? J'comprends pas. « Je ne suis pas suicidaire, mais il y en a que je vois pas beaucoup d'option. » Heu. Comment pas beaucoup d'option? Moi demain matin là, j'suis tout nu dans rue, pus accès à mes enfants, pus de blonde, pus une cenne, pus d'job. Pis chus pas, j'serais pas heureux, changerais de rythme de vie. J'irais me louer une chambre la moins cher possible. J'resterais en chambre sur le B.S. Mettons. Là j'commence. Là après ça j'vas me trouver une job. Il y a des ouvrages partout, partout, partout, partout, partout. J'irais me trouver une job. Probablement dans la restauration. Parce que t'as des pourboires, y'a moyen de faire du noir, oui tu travailles les fins de semaine. Tu rencontres du monde. Moi ça serait probablement le choix personnel. J'serais en train, à quarante ans, de me rebâtir une vie. Mais c'est pas vrai qu'il a pas de choix, qu'il a pas d'espoir. Eille, une fille vous laisse. J'aurais quasiment dit, envie d'vous dire « Maudit chanceux ». Tsé? Ça serait un peu exagéré.

Landry: Tsé, c'est pas qu'on veut se séparer.

Dupont: Non.

Landry: Mais c'est que le gars qui tombe célibataire parce que sa blonde le laisse. Sacrifice. C'est une autre vie qui commence. Pis, tsé, c'est un paquet de possibilités de refaire sa vie. Tsé? Voyons.

Dupont: Il n'y a douze possibilités qu'on va mettre sur un calendrier bientôt là. [Landry rit] Ça n'est du stock ça.

Landry: Ho! Heu, Dess m'amène une, heu, dépêche. Heu, boulevard Laurier en direction de Québec, donc direction est, hauteur route de l'Église, accident entre une ambulance et une, une voiture.

Dupont: Ha oui?

Landry: Ouais.

Dupont: Pis est-ce que y'avait des gens? On sait pas trop?

Dessureault: Ça frappé assez fort selon ce qu'on me dit fai'que ça va probablement être bloqué un peu dans ce coin là pour un, pour un bout de temps là.

Dupont: D'accord. Il est treize heures vingt-huit. J'm'excuse là si j'ai blessé des gens avec le suicide. Mais j'essayais de penser voir aux interventions faites dans le Quebec High School. J'veux pas qu'on diminue ce gars là qui s'est enlevé la vie. Il a fait un mauvais choix. Il a pris un mauvais geste. Il a, il a eu une mauvaise idée. Point final. Allez tout simplement pas mettre en valeur son geste. Mettez en valeur le gars, j'ai pas de problème moi. Mais pas son geste. O.K., midi vingt-huit, on revient avec d'autres choses.

28 octobre 2008

Dupont: Quelques petits sujets qui traînent. D'abord on vous a parlé du suicide hier. Heu, on a été, heu, j'veux dire on voit aujourd'hui, pis c'est repris un peu partout dans les journaux. À Québec il y a un colloque sur la prévention du suicide. Quelle perte de temps. Quelle perte de temps de voir ces gens qui à la totalité sont rénumérés [sic], et pas mal plus que vous les vers de terre, grandement rénumérés [sic], heu, pour, heu, agir en ce qui eux appellent la prévention du suicide. Et on regarde le bilan : le suicide n'a pratiquement pas reculé. Le nombre de ces employés rénumérés [sic] par l'État n'a pas diminué évidemment, heu, et, leur message n'est pas d'enrayer le suicide de la liste des actes à commettre. Hier on disait que le suicide était peut-être un air, heu, un acte lâche, qu'il fallait arrêter d'honorer et de, parce qu'on a glorifié longtemps au Québec. Je m'excuse là, mais ceux qui sont pas d'accord avec ça, heum, assoyez-vous et prenez le temps d'y réfléchir à nouveau. Au Québec on a glorifié le suicide. Pensez à Gâetan Girouard. Pensez à d'autres suicides qui ont fait que, on en a presque, heu, on les a presque élevés au statut de dieux, heu, après qu'ils aient commis ces actes là, à mon humble avis bien sûr. Et je vous lisais hier, parce que dans le *Québec Post*, on a repris, donc à deux reprises, hier soir à 18 heures et, heu, après minuit, le segment de l'émission où on a parlé du suicide et ça vous a fait réagir. Parce que, je lisais mes e-mails ce matin à dupont@radiox.com, heu, et vous avez été nombreux à réagir contre, évidemment, les propos. Tous ceux qui ont été touchés du suicide de proches, le suicide d'un père, d'une mère, évidemment que la grande majorité, on le sait c'est des hommes là, mais ceux qui ont été touchés de prêt par le suicide, ils sont pas capables eux de dire que leur personne qu'y aimaient tant a commis un acte lâche, un acte irréfléchi. Et dans la majorité de ces e-mails là on me parlait de dépression, on me disait « Ha, tu considères mal la dépression ». Je m'excuse là, je sais que dans certains cas c'est ça. Je sais que dans la maladie va être, va amener ces personnes-là à prendre cette décision là. Mais mon problème avec le suicide pis ce que je vous disais hier, et j'voulais être clair là-dessus, c'est que ça fait parti des listes d'options. Quand on est en dépression il nous vient des idées en tête comme des idées de, de, de, de, de, de, de tout lâcher, de tout abandonner, de, de, je sais pas de, de, de prendre de la médication, de se relever de. Est-ce que le suicide pourrait pas être enrayeré de cette liste là? Car bien souvent, aussitôt qu'on vit une dépression on dirait qu'il faut vivre du mot suicide. Est-ce que la dépression est plus virulente chez les hommes québécois que chez les hommes canadiens pour qu'on soit si largement en avance sur tout le monde en Amérique du nord à propos du suicide? Pourquoi le suicide ici au Québec est une option envisagée, heu, que l'on plaît à garder vivante et à garder et à stimuler d'une certaine manière? Alors que ailleurs ce n'est pas comme ça? C'est pas du tout comme ça que l'on fait, heu, ou que l'on aborde le suicide. Quand est-ce qu'on va vraiment enrayer le suicide? Au moment où il va disparaître de la liste des alternatives des

gens, oui dépressifs, des gens qui font face à leurs problèmes parce que peut-être qu'on les aura amené trop vieux dans la vie. Quand je dis trop vieux là à un âge où on les aura tellement couverts qu'ils auront jamais vécu de problème.

Landry: Bin oui pis, tsé, tu connais un peu la, la réflexion entre autre du, du Doc Mailloux. Lui il dit que c'est le maternage pis la sur-protection pis la société matriarcale, hein, qui fait qu'y a autant de suicide chez les hommes, entre autre, qui sont incapables de faire face à leur, à leurs problèmes pis à la réalité de la vie, là. C'est beaucoup ça là.

Dupont: C'est toujours, beaucoup ça pour pas dire toujours ça. C'est le gars qui se fait laisser par sa blonde, c'est comme si sa mère l'a laissé tomber. C'est la crise, c'est terrible et voilà qu'il décroche. Alors j'ai pris le temps de lire vos e-mails. Heu, certains auditeurs étaient choqués de nos propos. Vous avez vécu le suicide de proche. Vous pensez que la personne qui s'est suicidée a commis un acte de bravour, c'est correct. Gardez ça comme ça. Pensez ce que vous voulez. Quand une journée vous vivrez vous des problèmes pis que c'est cette solution là qui vous viendra en esprit, à l'esprit, bin, ça sera à vous de vivre avec, simplement.

Landry: Moi j'ai un gros défaut. Je suis pas alcoolique mais je bois. Tsé, j'ai, des fois là, veux veux pas, c'est plate, c'est peut-être pas un bon réflexe, c'est sûrement un mauvais réflexe.

Dupont: Mm hm.

Landry: Mais j'aime mieux prendre un p'tit verre de vin, une coupe, pis tsé. Deux, trois verres de vin, un bon souper avec une bouteille de vin. Pis c'est drôle, heu, tes problèmes te paraissent moins importants pis le lendemain matin quand tu te lèves aussi tes problèmes –

Dupont: Mais, mais –

Landry: – t'es, a comme, tsé boire pour oublier ses problèmes c'est de la marde là.

Dupont: Mm hm.

Landry: Mais c'est mieux ça que de sombrer dans des dépressions pis dins pilules pis de se, de, de, de se clancher aussi.

Dupont: Exactement, et mais par contre il y en a qui faut qu'ils fassent attention.

Landry: Bin oui, oui.

Dupont: Parce que s'ils prennent de la boisson, ils vont prendre une mauvaise décision. Ils vont, ils ont déjà pas de jugement pis déjà qu'ils pensent au suicide, la boisson aidant ils peuvent aussi bin choisir –

Landry: Ha, bin oui.

Dupont: – plus facilement de s'enlever la vie.

Landry: Ceux qui ont des problèmes d'alcool c'est vrai ça va les conduire vers le suicide. Je te parle de prendre une bouteille de vin.

Dupont: Ha oui, je sais.

Landry: Ça peut être une activité, ça peut-être une passion. Tsé, moé, heu, si j'suis de mauvaise humeur pis que, m'asseoir pis écouter un évènement sportif ça me, ça peut m'aider, tsé, à, à devenir plus d'bonne humeur. Parce que tout le monde des fois on a des boutes où ça va mal là, tsé, mais ça peut être n'importe quoi là.

Dupont: Éliminons simplement les suicides et les drames familiaux causés par des séparations là, pis vous allez voir que le reste va suivre. Je vous le dis. Éliminez ça. Pis les gars qui pensent à ça, les gars qui prennent ça tough de se faire domper pis de se faire, heu, de, de se faire cocufier parce que c'est carrément ça, regardez autour de vous. C'est quoi? C'est à peu près cinquante pour cent des gens qui sont séparés maintenant. Pis sont, ils ont refait leur vie, et regardez les aller, ils sont généralement plus heureux dans leur deuxième vie que dans leur première vie. Parce que, quand t'arrives à 30, 35, 40 ans, ce que tu sais de l'être aimé, que tu veux avoir dans ta vie, même si je vous déconseille de retomber dans ce piège-là. C'est de, je, au moins à 30, 40 ans tu sais ce que tu veux pas. T'es assez mature maintenant pour le savoir de ce que ne, tu ne le veux plus endurer, de ce que tu ne veux plus. Et ça, heu, règl-, et, et le conseil que je vous dis les gars qui, qui sont ébranlés par le départ de la blonde, pis la, d'la séparation du couple pis les enfants mêlés là-dedans, regardez autour de vous. Des centaines de couples séparés, qui ont refait leur vie pis que leur vie semble mieux aller que ce que c'était avant. Bin oui y'a des inconvénients financiers pis la garde partagée pis, y'a rien de facile. Mais c'est pas grave. Mais pensez pas que c'est un fonctionnaire payé par l'État qui vient vous dire que « Moi je m'occupe de la prévention du suicide » qui va vous aider. Pensez ça, c'est s'en aller carrément dans le mur et c'est de garder les statistiques aussi élevés qu'on les a au, aujourd'hui.

Le radiodiffuseur a également envoyé deux autres fichiers où l'équipe de Dupont a reçu des appels téléphoniques de deux hommes qui ont contemplé le suicide.

11 septembre 2009

Dupont: Salut.

Interlocuteur: Heum, monsieur Dupont?

Dupont: Oui bonjour guy.

Interlocuteur: Bonjour, heu, [beep] est mon nom. J'ai pas honte de le dire. Heu, 'garde moi j'suis père de famille. J'ai deux enfants d'un certain âge. Et pis cette semaine, heu, j'pense que t'as parlé du suicide, heu, en début de semaine?

Dupont: Ouin j'en, j'en glisse en mot quasiment à tous les jours là, des fois j'essaye de botter le cul du monde un peu là.

Interlocuteur: Ben 'garde j'vas, j'vas t'avouer quoi là. Moé j'suis un gars qui a une grosse carrière artistique, tout ça, j'suis artiste de peintre bon, pis toute. J'ai planté cette, heu, j'pense que c'est dans le coin de, la journée où t'as parlé de ça là, j'étais sur le bord de, de commettre le geste là. Puis, heu, un 'ment donné j'ai écouté ton émission de radio, pis, heu, un 'ment donné j'ai, j'ai, tu parlais de ton deux piasses que t'as traîné sur toé, pis tu parlais du monde que tu fallais que, tsé, que t'avais de la misère à les comprendre tout ça. Pis là un 'ment donné j'ai, tsé j't'écoutais, j't'écoutais pis un 'ment donné j'ai dit « chrisse ». J'tais en furie après toé, j'ai passé proche de t'appeler pour te traiter de gros cave là, mais, je l'ai pas fait. Pis après ça, ben, un 'ment donné, ben, un 'ment donné j'me suis mis à t'écouter, tsé. Pis un 'ment donné j'me suis dit « Bin tabarnouche y'a raison ce gars là, tabarnouche ». Pis,

heu, j'tais installé, j'étais prêt à le faire moé là, tsé, pis, heu, si j'l'avais faite, ça n'aurait parlé dins radios, là vous n'auriez parlé dins nouvelles.

Dupont: Ouin, j'aurais été, moi ce que j'aurais faite, mettons, j'aurais lu ton avis de décès, j't'aurais traité de niaiseux. Je sais pas si t'as une famille, t'as sûrement une famille, t'as des parents –

Interlocuteur: Heu, 27 ans. Pis j'ai, tu sais cette semaine j'ai fait une faillite, bon, ma copine a crissé son camp, heu, pis moi j'avais pus le goût de vivre, j'ai des problèmes de santé. J'avais acheté des [beep] pour me suicider. Pis un 'ment donné je t'ai écouté. Pis là t'as dit, heu, « Les gars sont cocus pis, crisse, pourquoi vous êtes des lâches? » tsé. Pis, pis, c'est vrai j'avais appelé au centre de prévention du suicide pis y voulaient quasiment me prendre par la main, tsé. Pis là, moi j'voulais pas, tsé, c'est, c'est, j'voulais pas entendre ça. Pis un moment donné quand je t'ai entendu parler, ça m'a tellement fait du bien de, de me faire traiter de, de ce que t'as dit là. Ça m'a réveillé mon gars là.

Dupont: Parce que –

Interlocuteur: J'avais l'goût t'appeler aujourd'hui même, heu, –

Dupont: Mais, eille, j'suis content de t'parler là. Écoute ben, là tu dis que t'as un p'tit gars de 7 ans?

Interlocuteur: J'ai, moi j'ai un gars de 27 ans pis un gars de 21 ans.

Dupont: O.K., pense à ces deux gars là, qu'est-ce qu'y auraient dit à leurs chums? Tsé, face à ça. C'est sûr que leurs chums y'auraient traité les sympathies pis toute mais, tsé, y'auraient pas été fiers du geste, sans t'en vouloir, y'auraient pas été fiers du geste que t'aurais faite. Alors que là, tu vas te relever les manches, tu vas rencontrer plein de nouvelles filles, O.K.? Pis là, essaye d'être wise là, rencontre s'en plus qu'une, O.K.?

Interlocuteur: Ouin, ouin, oui.

Dupont: Hein? [il rit] Et pis, à partir de ça, là y vont dire « Eille, 'garde mon père, y'a fait une faillite, heu, la, la bonne femme a sacré le camp, y s'est remis deboute. 'Garde aujourd'hui il est rendu là ». Penses-tu qu'y seront pas cent fois plus fiers de toé que de dire « Ha, c'est plate mon père a vécu des difficultés pis y'a choisi de s'en aller pis. »

Interlocuteur: C'est ça. Mais, tsé, c'est, écoute Stéphane, j'suis sérieux là, ça m'dérange même pas de, de, que tu, que tu l'dirais à radio ou que tu, heu, que c'est arrivé là. J'étais sur le bord de le faire. Pis c'est, vraiment, ce que tu m'as dit, quand t'as dit « Y faut botter le cul du monde », t'as vraiment raison. Ça m'a, moi ça m'a touché là, quand tu m'as parlé de ton histoire de deux piasses dans ton porte-feuille pis de jamais lâcher pis ça là. Là j'me suis accroché, pis le lendemain j't'écoutais, pis j't'écoutais tout le temps, j't'écoutais. Pis là un 'ment donné je me suis trouvé un logement, j'ai réussi à me trouver un logement. J'étais « détimé » au bout, j'voulais crever, pis là j'ai pus envie de mourir. Pis là, j'ai, là, heu, j'ai fait une faillite oui mais j'me replace tranquillement. Pis là mes enfants m'ont donné du stock pis, tsé, là j'me remonte, pis là aujourd'hui j'suis pas pire, j'ai un bon moral, j'ai pus l'goût de m'enlever la vie. Mais, tsé, avant là, j'voulais t'appeler pour te dire au moins « C'te gars là là, j'voulais le remercier sincèrement. »

Dupont: O.K., eille, 'garde, heu, j'aimerais ça te rencontrer. Heum, alors, heu, j't'invite, heu, je sais pas, ma recherchiste va prendre tes coordonnées là. Tu viendras prendre une bière avec nous en studio un vendredi.

Interlocuteur: Oui.

- Dupont: Ça marche?
- Interlocuteur: Mais, heu, merci beaucoup, Stéphane.
- Dupont: Eille, c'est moi qui te remercie pis j'ai hâte de te rencontrer.

29 septembre 2009

- Dupont: [...] Qu'est-ce que j'ai reçu d'autre également?
- Dessureault: Mais reparle, heu, reparle, parle s'en de « Au secours Dupont ». On fait quoi là –
- Dupont: « Au secours Dupont »?
- Dessureault: Si on veut de l'aide? Ouin.
- Dupont: Ben « Au secours Dupont », vous écrivez: Dupont@radiox.com ou encore, vous téléphonez 67, heu, c'est quoi notre numéro donc? 687, dans, dans mon bureau, dans notre bureau, 687-9810, 687-9810, poste 520. Vous nous laissez un message –
- Dessureault: C'est l'fun des messages vocals.
- Dupont: Tu trouves?
- Dessureault: Ouin.
- Dupont: Celui d'à matin était spécial.
- Dessureault: Ouin, ouin.
- Dupont: Là c'est la deuxième fois pis là, tsé, « Dupont aide-moi » ou « Au secours Dupont » ou je sais pas, appelez ça comme vous voulez. Pis j'vais vous m-, tsé, c'est drôle même des collègues à moi me demande qu'est-ce que je pense de ça. Y savent que, souvent j'vais penser ben, ben différemment de ben des gens. Heum. La semaine passée ou y'a deux semaines, y'a un gars qui appelait tout simplement pour nous remercier. Lui qui voulait passer, heu, à l'acte, qui avait décidé, suite à une faillite, suite à ce qui est la cause de la majorité des suicides donc une peine d'amour, heu, avait décidé de, de, de s'enlever la vie. Et cet artiste, après qu'on lui ait botté le cul à quelques reprises dans cette émission-là, heu, a complètement changé d'idée. Et, heu, j'avais un autre. [Il tousse] Pardon. J'avais un autre message comme ça aujourd'hui dans la boîte vocale. J'vous laisse l'écouter, j'vous le commenterai ensuite.
- Interlocuteur: Salut Stéphane, heu, mon nom c'est [beep]. Si j't'appelle aujourd'hui là c'est parce que ça allait vraiment pas bien dans ma vie. J'voulais pas voir, y'a des choses que je pouvais pas voir. J'avais rencontré quelqu'un de merveilleux, j'avais toute scrapé. Là j'suis rendu à un point que, j'ai besoin d'aide. Vous êtes les seuls qui peuvent m'aider probablement. J'me reconnais dans vous autres. J'vous écoute. J't'assi... j'm'assi... J'm'associe à vous autres mais, je sais pas vous veniez. Vous veniez, vous étiez, vous étiez pas capable de venir me chercher. Mais cette semaine y'a quelqu'un qui m'a ouvert les yeux, cette personne là c'était la femme de ma vie. J'vas peut-être la perdre. Mais au moins j'vas avoir tout gagné. En tout cas, qu'en t'auras le temps lâche-moi un téléphone. J'en ai vraiment besoin. Bye.

Dupont: Donc j'ai, heu, j'ai appelé ce jeune homme. Pis là, là, j'ferai pas ça tous les jours là. J'pas une ligne d'aide écoute là. J'suis pas une écoute. Chus là pour vous dire « Eille. Eille les niaiseux! Prenez-vous en main vous autre même! » Tsé, un jeune homme comme ça qui m'appelle pis qui me dit « Y'a quelqu'un qui m'a ouvert les yeux », c'est parce qu'il faut que tu t'ouvres les yeux par toi-même. Oui quelqu'un autour peut allumer, peut te réveiller, mais réveillez-vous les gars! À chaque fois que vous avez une copine, une blonde, une, une femme qui vous laisse vous êtes sur le cul. Eille! Prenez-vous en main! Tenez-vous deboute! Soyez des hommes! Pas des femelles! Pas, pis des femelles, c'est pas contre les femmes là, c'est ces hommes qu'on a voulu transformer en fille. Y va falloir que vous vous preniez en main, que vous vous assumiez ça c'est sûr. Parce que là c'est rendu grave là. Moi, je commencerai pas à, j'peux pas vous aidez toutes un par un pis vous, heu. Non, non, vous allez vous prendre en main vous-même. ... 687-9810. Poste 520, Dupont@radiox.com. Si vous avez quelconque problème que ce soit.

Dessureault: Tsé, c'est pas des affaires nécessairement personnelles pis « J'veux mourir » là.

Dupont: Non, faudrait pas. Parce que là j'vas me tanner. J'vas me tanner. Si on peut à gang faire quelque chose, pis à gang ça marche. À gang on, on réussit à avancer, à faire progresser certaines choses. Tsé? Mais un moment donné il faut que ça vienne de vous-même. Tsé, le gars qui, le gars qui m'appelle pis qui dit « Ça va mal, j'ai jamais d'argent, j'ai jamais rien. » « Ouin mais travailles-tu? » « Non, ça me tente pas » « Ouin mais, tsé, qu'est-ce tu fais? » « J'fume d'la drogue » Ben oui.

Dessureault: Ça prend du monde qu'y ont essayé de s'aider mais qu'y ont besoin d'un, d'un coup de main.

Dupont: Ouin, mais moi j'donne, j'donne pas de coup de main par exemple. J'donne des coups de pied au cul.

Dessureault: Ouais.

Dupont: Moi j'vas vous donner un coup de pied au cul. J'vous donnerai pas de coup de main, j'vous l'dis. Chus pas là pour aider personne! Pis, tsé, le gars y m'appelle à matin pis y m'dit, heu –

Dessureault: Ça c'est « Aide-moi Dupont »!

Dupont: Ben c'est ça. « Aide-moi Dupont » c'est un coup de pied au cul. Tsé, le gars y m'appelle à matin y dit « Le gros problème dans ma vie c'est la boisson pis les femmes. » J'ai dit « C'est drôle hein? » J'ai dit « J'veux les deux mêmes affaires dans ma vie pis j'vois pas ça pantoute comme un problème! ».

Dessureault: Ha ouin, j't'ai entendu dire ça.

Dupont: T'étais, t'étais, bon t'es témoin.

Dessureault: Oui, ouin j'étais là c'est vrai.

Dupont: T'étais à côté de moé.

Dessureault: T'as vraiment dit « Moi l'alcool pis les femmes c'est pas mal plus du positif là. »

Dupont: C'est pas mal plus positif qu'un problème. Mais l'alcool, il s'agit de la contrôler. Prendre un verre temps en temps. Tsé? Ne pas faire comme les niaiseux qui pensent qu'on se saoule icitte tous les midis. À chaque fois qu'on, si un midi on s'ouvre une bière, premièrement c'est pas parce qu'on a pris douze avant. Fait que, heu, si on prend une bière ou deux durant l'émission, pensez pas qu'on va tomber saoul avant la fin de l'émission pis, heu, souvent ça va s'arrêter là. Pis des fois on exagère en masse là. Mais arrêter de penser que c'est ça. Pis les femmes c'est loin d'être un problème, il s'agit de, tsé, l'gars il a une blonde, il lui joue dans l'dos, elle l'découvre, elle l'crisse-là, il pense à se suicider. Eille, le niaiseux t'as pas eu envie d'y penser avant? Tsé?

Dessureault: Ouin.

Dupont: Qu'est-cé qu'y a, Josée?

Morissette: Ben parce que tu dis « botter le cul » mais t'es fin quand même là.

Dupont: Pourquoi j'sus fin? J'pas fin pantoute.

Morissette: Ben j'entendais parler à matin avec le, le, le monsieur là. Puis 'garde, tu lui bottes le cul mais c'est dur de dire au gars « Eille, crisse, botte-toi l'cul! » Tu y'as jamais dit ça. T'as été quand même, tu y as parlé comme un frère. C'est fin!

Dupont: Ben j'veux dire, j'ai dit, Eille, 'tends peu, 'tends peu.

Morissette: Tu l'as com-, tu l'as compris, t'as viré ça à joke –

Dupont: J'ai dit « Voyons donc la boisson pis les femmes c'pas un problème ça, tsé pour toé c'parce » –

Morissette: C'est ça. Tu l'as viré à joke un peu mais, tsé, y'en a des fois qui disent « Ha Dupont, il veut qu'on, on leur botte le cul ». Tsé, y, y sont pas capable de voir c'est quoi là l'image que tu veux, que tu donnes. C'est une image. Comprends?

Dupont: Ouin mais, ouin O.K., O.K. Je comprends. J'ai pas dit « Eille t'es rien qu'un 'ostie loser le [??]. »

Morissette: « Eille le colon, réveille-toi pis, 'garde, suicide-toi si tu veux » C'est pas ça que tu lui as dit. Tu l'as écouté, tu, tu y'as montré, tu lui as fait la démonstration que ses problèmes c'était peut-être pas des problèmes.

Dupont: Ouin mais en même temps –

Morissette: Ça dépendait de la vision qu'il avait pis comment il prenait ça là.

Dupont: Ouin, mais en même temps, aussi, le ton qu'il s'a, qu'il avait, lui, dans la conversation de ce matin versus au message d'hier, j'ai, pis j'y ai dit, c'est pour ça que j'ai pas étiré ça dans la conversation de c't'avant midi, j'ai dit « 'Garde là je l'vois, t'es correct là, t'étais dins bad trip hier. ». Première chose j'y ai demandé « Quand t'as appelé pis m'as laissé ce message là, étais-tu en boisson? » Il m'a dit que non. Ça veut dire qu'il a fait ça à frette. Je cromprends que ça allait peut-être vraiment mal à ce moment là. Mais en lui parlant ce matin, ça avait d'l'air de quelqu'un d'occupé, qui travaillait, pis ça va passer. Tsé? On passe toutes des mauvais bouts pis des bouts roughs des fois là. Ben il s'agit de se prendre en main, pis de, d'accumuler le positif autour de nous-autres pis de gratter sur ce qui, ce qui fait notre affaire. Pis on va s'en sortir un moment donné.

Morissette: Pis d'en parler. Peut-être juste d'avoir laissé le message sur la boîte vocale hier, il doit se dire « crime » en raccrochant.

Dupont: Ouin mais en parler Josée, j'veux –

Morissette: Non mais –

Dupont: J'suis pas une bonne oreille d'écoute là.

Morissette: Non mais –

Dupont: Tsé, j'écoute pas longtemps là. Tsé, j'vas écouter un peu là mais très, très peu. Si vous avez, moi j'crois pas à ça. Pis on a fait une erreur, heu, l'autre semaine. On parlait de nos enfants pis que on devrait parler avec eux de, de la sexualité là avec nos jeunes enfants. Comment ça on a dit ça donc? On a parlé de la masturbation là, tsé? Dess, t'as réagit là-dessus.

Dessureault: C'était, c'était-tu, c'est ça en dehors des ondes ça?

Dupont: C'était-tu en dehors des ondes?

Dessureault: J'pense que oui.

Le 1^{er} avril 2010, entre 13 h et 13 h 30, Stéphane Dupont, Vincent « Dess » Dessureault et Josée Morissette ont eu une conversation concernant un jeune homme qui s'est suicidé.

Dupont : Eille, euh, triste, avant de passer aux nouvelles, triste, euh, chose ce matin. Pis bravo à mes collègues Josée et Dess qui, euh, ont fait, euh, la même vérification que moi ce matin. On a jeté un coup d'œil aux décès pis y'a même un journaliste qui m'a écrit ce matin, il dit : « Hein, as-tu vu, euh, le suicide dans le *Journal de Québec*? » Quand on a regardé les décès de ce matin quel fut pas, euh, mon désarroi de voir, après ce que je vous ai dit hier, je vous amenais à, à, avec la, la réflexion d'une possibilité de garder de la haine envers quelqu'un qui s'enlève la vie. Euh, et là c'est arrivé hier à un, c'est pas arrivé hier, c'est arrivé le 28 mars à son domicile. Il était âgé de 18 ans : [F. L.-P.]. Euh, il était le fils de madame [C. L.] et de monsieur [J. P.]. Il demeurait à Charlesbourg. Euh, il est clair qu'il s'est, il s'est enlevé la vie, il s'est suicidé. D'ailleurs on est allé vérifier sur le Facebook. Euh, et les groupes Facebook créés pour [F. L.-P.] que je ne mets pas sur un piédestal. Loin de moi. Euh, je le traiterai pas d'aucun nom non plus. C'est, mais je peux vous dire que chus, à l'intérieur de moi j'ai une frustration, euh, in-mesurable du geste que ce jeune homme de 18 ans là a commis. Pis c'est drôle parce que aujourd'hui mes enfants sont avec moi. Il y a pas d'école, pis y'étaient dans le bureau quand on a parlé ce matin pis, hein, mon plus p'tit là de huit ans –

Dessureault : Y posait des questions.

Dupont : « Mais comment y'a fait ça? Comment qu'y a fait pour s'en? Pourquoi y'a fait ça? » Tsé, pis c'est, c'est pas de cachette là.

Dessureault : Ouais.

Dupont : Y'a pris une mauvaise –

Dessureault : Pis qu'est-ce que tu lui as dit en plus? Tu lui as dit : « 'Garde, lui là, il a pas été capable de gérer ses problèmes. Il a pris une mauvaise décision. Il a décidé d'en finir avec sa vie ».

Dupont : Pour des petits problèmes. Venez pas me dire qu'à 18 ans là y'a des problèmes majeurs. Josée, pis y'a, pis moé, y'a des messages que j'comprends pas. Pis si on laisse aller ça là, autour. Lui est mort là. Il y a rien à faire pour [F. P.] là. Il y a pus rien à faire, il est mort, il est frette! Mais ceux qui restent là, j'ai 'a chienne moé! Combien y'en a dans gang autour de lui là, qui vont faire pareil? Tellement euh: « Ha! Ta décision man! » Josée, qui –

Morissette: Ils banalisent trop. Ils banalisent.

Dupont : Qu'est-ce, qu'est-ce que t'as trouvé sur Facebook autour du suicide de ce jeune homme?

Morissette : Ben, c'est un groupe qui a été créé. Il a 329 membres. Puis, euh, bon, ben c'est les amis là qui ont créé le groupe. Pis là y'écrivent entre, il y a tout le temps une description quand tu crées un groupe sur Facebook. « Tu vas nous manquer en maudit », « Jamais je pensais que tu le ferais ». « Faut croire que tu étais vraiment pus capable, mais nous on va jamais t'oublier malgré tout. Soit là pour nous, pour nous guider » et puis, euh, ben, « Malheureusement c'est pas là qu'on te voulait. C'est à nos côtés pour tripper avec nous ». Pis là y'a plein, plein de messages de, de, de p'tites filles de, parce que là le gars y'a 18 ans mais y'a d'l'air d'un d'un flot de 16 ans –

Dupont : Y'a l'air d'un flot de 16 ans. C'était, c'est clair.

Morissette : Y vient probablement juste d'avoir sa majorité là. Pis, euh, tsé, écoute, ça s'encourage les uns les autres pis, euh.

Dupont : Pis c'est ça, c'est de voir, de dire que, premièrement y'est clair que ce gars là avait dû lancer des messages, euh, à certains de ses amis parce que, euh, plusieurs écrivent, euh, y'en a un qui écrit là « tabarnac' », ça commence avec « tabarnac' » là.

Morissette : Oui.

Dupont : Qu'est-ce que t'as comme autres messages que t'as retenus?

Morissette : 'Tends peu qu'j'en trouve des plus, euh, ...

Dupont : Tsé, pis de voir là, la, la compréhension pis la –

Morissette : Ben oui.

Dupont : – la normal –

Morissette : « Courage ma belle ». Là tu vois que c'est une fille probablement. Elle écrit : « Encore une fois c'est pire à matin, j'ai mal, je t'aime, mon petit ange. » Pis là y'a l'autre qui lui répond : « Ben, courage ma belle et à vous tous proches de [F.]. C'est normal d'avoir mal, mais comme je vous disais hier, le mal et la peine fera place aux souvenirs peu à peu puis, tout va passer, pis la peine va s'estomper, pis vous garderez un bon souvenir. » Tsé.

Dupont : Est-ce que comme amis là, s'ils l'avaient pas pris dans un coin et dit : « Eille! Come on là! Réveille, allume! »? Que ce soit des problèmes de, je sais pas quelle était la nature de ses problèmes. Allez-vous venir me dire qu'à 18 ans t'as des problèmes d'une importance à t'amener à cette décision là? Eille, eille! Eille!

Dessureault : Surtout que les messages prouvent qu'y avait beaucoup d'amis là.

Dupont : Ben viquité [*sic*].

Dessureault : Y semblait pas être tout seul là –

Dupont : Il était très entouré –

Dessureault : – dans vie là.

Dupont : Semblait pas mal sur le party par exemple. J'me trompe peut-être là je –

Morissette : Mais y va y avoir un gros party en son hommage justement là samedi.

Dupont : Dans un bar?

Morissette : Mais tu vois, oui dans un bar. Mais tu vois y'a des filles qui se questionnent là. Tsé, y disent : « Mais c'est quoi qui est arrivé? Y'as-tu quelqu'un qui le sait? ». Euh, « J'aimerais, j'aimerais ça pas rester dans le noir. » Tu vois y'en a qui savent pas pantoute, pantoute ce qui s'est passé là. Aucun signe, rien. C'est triste de voir ça.

Dupont : C'est triste de ne, tsé, j'veux pas, pis j'm'en prends pas à lui là. Pas pantoute. J'veux juste que personne d'autre le fasse. Je n'ai qu'un but dans la vie, c'est de rattraper Haïti. Le seul endroit où Haïti nous bat, c'est le taux de suicide qui est zéro là-bas. Alors, rap-, rattrapons ça. Pensez-vous que les haïtiens de 18 ans ont pas des problèmes. Bon ben, ah, mettez-vous ça dans la tête. Pis ce qui fait très mal également c'est de voir dans le même journal, que [V. B.] ... 27 ans. Vous devriez y voir le sourire. Allez-y dans le *Journal de Québec*, je sais pas dans *Le Soleil* si, euh, y'ont les mêmes?

Morissette : Il est là aussi oui.

Dupont : Il est là aussi. [V. B.] à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec. Ça c'est à l'hôpital Laval. Euh, le 30 mars 2010 à l'âge de 27 ans, il est décédé. Y'était, c't'un cancer, c'est clair là quand t'es à l'hôpital Laval, ça devait être un cancer virulent à part ça. Vingt-sept ans, détruit. Euh, il laisse dans le deuil sa conjointe entre autre, [S. T.], son frère, ses parents. Donc, euh, lui là, y'a tout fait pour se battre pour vivre.

Morissette : Oui.

Dupont : Pendant ce temps là, l'autre de 18 ans lui, il tire sur la plogue, pis y déconnecte. Vous allez me dire que, mmmmm. Mettez les deux en, peut-être que en mettant les deux en côte à côte là, et [F. L.-P.] et [V. B.], peut-être que la compréhension de ma vision du suicide vous allez l'acquérir davantage et que, je sais pas là, de ce que je comprends le jeune qui s'est suicidé semblait avoir laissé des messages. Eille, vous auriez eu rien qu'à lui botter le cul! Arrêtons de comprendre pis arrêtons d'amadouer pis de flatter là. C'est des coups de pied aux culs que ça prend à ceux qui s'effoient. Je dis pas que lui s'est effoïré là, oubliez-les le lui là. Mais ceux qui ont envie de faire ça aujourd'hui là, c'est un coup de pied au cul que ça leur prend. Y'a pas de problème assez majeur pour que tu t'enlèves la vie si ce n'est que la vie qui veut s'en aller par elle-même. T'as une maladie incurable, t'es fini, t'as décidé de pas souffrir, je peux peut-être comprendre. En dehors de ça, il y en a aucun autre problème qui peut te donner la permission, euh, d'agir de cette façon là. Aucun! Mais lui, à 18 ans prend cette décision là? Phfft, pas fort. Il est précisément 13 heures, 12 minutes. Dess, les nouvelles.

Dessureault : Incendie en cours sur, euh, boulevard Charest dans le coin de Saint-Roch. C'est, euh, une première alarme dans un mur. Ça semble être un édifice en, nouveau, en construction dans ce coin là. Euh, et, euh, les pompiers sont sur place, les policiers aussi, de sorte que c'est barré sur Charest. Euh, Charest Est donc direction, si vous partez de, de, de Ste-Foy vers, euh, tsé, vers le boulevard Champlain, vers Beauport dans cette direction là, c'est fermé à la hauteur de Langelier pour une durée indéterminée. Y'a de la fumée dans ce coin là qui se dégage du mur. Les pompiers sont sur place. Grosse opération policière, euh, –

Dupont : Eille, attends un p'tit peu je veux t'arrêter là.

Dessureault : Quoi?

Dupont : Je reçois, on reçoit un message, euh, de ce qui me semble être un ami ou même un parent de la famille concernant le décès de, euh, [V. B.] qui est dans le journal, dans les journaux d'aujourd'hui, décédé à l'âge de 27 ans. Euh : « Effectivement [V.] est décédé d'un cancer. Toute sa vie il s'est battu contre cette estie de maladie, mais malheureusement c'est un combat perdu d'avance. Tout a commencé vers l'âge de quatre ou cinq ans. Il a été diagnostiqué d'un cancer des ganglions. Traitement jusqu'à environ sept ans. Il a été en rémission jusqu'à l'an passé. » Pensez-vous de sept ans à 26 ans à peu près, il a été en rémission. « Plus aucune trace, mais malheureusement, euh, a frappé l'an dernier quand le cancer est réapparu et s'est attaqué aux poumons. Ils lui ont enlevé une partie du poumon, mais en vain. Il était trop tard. L'automne dernier, les métastases ont fait leur apparition partout dans son corps et cerveau. On savait que la fin s'approchait. Dans les dernières semaines, il était paralysé de la taille aux pieds. Sonde urinaire, vue faiblissante, [V.] a été un guerrier et une source d'inspiration. Lui, euh, lui a jamais passé, n'a jamais pensé au suicide, au contraire, profité de la vie. » Eille! As-tu pensé là? Pensez à ça deux minutes. Il a 27 ans, il est paralysé de la taille. Sa vie est finie. Euh, il y a sa vue qui faiblie et jamais, même au contraire me dit-on, euh, avoir, euh, pensé au suicide.

Dessureault : À partir de quatre, cinq ans. Y s'est battu, ça veut dire jusqu'à quoi? Il disait à l'an passé, ou jusqu'à pratiquement –

Morissette : Il était en rémission.

Dessureault : – 26 ans pis là, pus de cancer du tout pis après ça, ça l'a repognné là. Tout d'un coup, il est mort.

Dupont : Mm hm. Tabarnac'. Ouais. Mettez-ça en lien là. Prenez ce texte là pis mettez ça en lien avec, euh, avec le p'tit gars de 18 ans qu'on veut idolâtrer. J'm'en prends pas à lui là. Je l'répète, pis venez pas m'écœurer avec ça là.

Morissette : J'en trouve pas de groupe Facebook là sur [V. B.].

Dupont : Non.

Morissette : J'ai regardé là. J'ai fait ça vite là, mais imagine.

Dupont : Ouais mais les gens qui l'ont amené ça, il ya a peut-être une question de, là-dans de gang et tout, tsé? À 18 ans là.

Morissette : Mais c'est pas un reproche là!

Dupont : Non.

Morissette : Tu comprends? C'est pas un reproche là, mais ... pauvre p'tit.

Dupont : C'est de la marde Facebook ça, hein? Beau ramassis d'marde comme y dit, euh... [il soupire]. Enyaye donc, fait la donc ta nouvelle, on va faire une pause.

ANNEXE B

Décision du CCNR 08/09-2041 et 09/10-1462 CHOI-FM concernant *Dupont le midi* (suicide)

Les plaintes

Dossier 08-09-2041

La plainte suivante, en date du 4 juillet 2009 a été envoyée au CRTC et acheminée au CCNR :

Objet : **Lettre de plainte : émissions Dupont le midi CHOI-FM 98.1 du 23, 27 et 28 octobre 2008**

Au Secrétaire Général du CRTC,

Jamais je n'aurais pu imaginer dans mes pires cauchemars vivre une situation telle que j'ai vécue la semaine du 27 octobre 2008, celle où je préparais le service funèbre de mon frère cadet [G. F.], qui s'était suicidé le 22 octobre 2008 dans la maison paternelle, en présence de mes parents et de mon second frère cadet.

Au salon funéraire, mon ex belle-sœur m'a informé qu'on avait parlé de mon frère à la radio pour sensibiliser la population à la prévention du suicide, on lui avait dit que l'émission était bien. Je me souciais de la réaction des étudiants de mon frère suite à son suicide, j'ai pensé utiliser l'émission sur une présentation PowerPoint au salon funéraire, à l'intention des étudiants, afin de les aider à comprendre la détresse psychologique qui précède un suicide. Mon père a donc contacté la station de radio CHOI-FM 98.1 et a parlé avec M. Dupont lui-même. Mon père a tout juste eu le temps de se présenter que l'animateur de radio, M. Dupont, d'emblée lui a fait part de son opinion des personnes qui se suicident, « ils sont des lâches ! » ... Mon père l'a interrompu, s'est présenté de nouveau et lui a dit qu'il était un policier de la Sûreté du Québec à la retraite, et qu'il souhaiterait que M. Dupont lui fasse parvenir une copie de l'émission *Dupont le midi* du 27 octobre 2008 ne se doutant pas que le contenu de cette émission allait nous bouleverser d'avantage. Un peu plus tard cette journée-là, le meilleur ami de mon frère a d'abord écouté l'émission radiophonique avant de nous en faire une copie pour qu'on puisse l'écouter à notre tour. Il était bouleversé, pleurait en me disant qu'ils avaient dit à cette émission du 27 octobre que [G.] était un lâche !!!! Le même soir, j'ai écouté l'émission avec un de mes oncles, pour épargner cette épreuve supplémentaire à mes parents, eux qui étaient sous le choc d'avoir perdu à jamais leur fils ! Nous n'avons écouté que 2-3 minutes de l'émission *Midi Dupont [sic]* et nous en avons eu assez !!! J'étais **furieuse** !!! Comment est-ce qu'un animateur de radio pouvait parler de mon frère à la radio? Comment et de quel droit pouvait-il parler de sa vie privée à la radio, lui qu'il n'a jamais eu la chance de connaître? De quel droit partageait-il son opinion des personnes qui se suicident, malheureusement, n'appuyant pas ses propos de faits établis mais plutôt de préjugés personnels? **J'avais l'impression qu'il s'agissait d'un règlement de compte envers tous ceux qui se sont suicidés** !!! Lorsque j'ai écouté l'émission, les 17 minutes qu'on nous a envoyées, j'ai été outrée par l'insolence, les rires et sous-entendus irrévérencieux, ainsi que le manque de respect absolu de mon frère décédé, et l'absence d'empathie pour les membres de sa famille, ses collègues de travail, ses amis, ses jeunes enfants, et les étudiants de l'école secondaire où il travaillait !!! Dois-

je le rappeler, **nous étions en état de choc en plus d'être accablés par la peine profonde causée par la mort subite de [G.] !!!!**

C'était déjà un cauchemar pour moi d'avoir à choisir le costume que mon frère porterait dans son cercueil, l'urne dans laquelle on déposerait ses cendres, les signets qu'on distribuerait aux parents, amis et étudiants au salon funéraire, la messe, les lectures, **d'écrire le témoignage que je lirais ce samedi 1^{er} novembre pour rendre hommage à mon frère que j'aimais de tout mon cœur, et qu'au comble, je dois entendre de pareilles bêtises, jugements, insultes, parjures, au sujet de mon frère !!!!** M. Dupont a osé poussé l'insolence jusqu'à laisser entendre lors de son émission du 28 octobre 2008, qu'il avait parlé avec mon père et que celui-ci avait donné son consentement à l'utilisation d'informations confidentielles au sujet de [G.] pour son émission !!!! Lorsque vous aurez entendu l'émission, vous comprendrez que personne n'aurait autorisé de diffuser une telle ordure à la radio !!!

Décision de radiodiffusion CRTC 2006-600

« Suivant l'engagement pris à l'audience publique du 11 septembre 2006, RNCI a déposé une copie de ***son code de déontologie régissant les émissions de tribunes téléphoniques. Étant donné l'engagement pris par RNCI d'adhérer à son code et de respecter la politique du Conseil relativement aux émissions de tribunes téléphoniques, le Conseil ne voit pas la nécessité d'imposer à RNCI le respect de son code de déontologie par condition de licence.*** » Selon le code de déontologie du poste de radio CHOI-FM 98.1, les animateurs ont omis de respecter les énoncés suivants :

- « RNCI mettra tout en œuvre pour assurer que sa programmation soit de **haute qualité sans propos diffamatoires, discriminatoires ou agressifs et que personne ne soit exposé au mépris ou à la haine** pour des motifs liés à l'origine ethnique ou nationale, à la race, la couleur, la religion, l'âge, les handicaps physiques ou mentaux, le sexe, l'orientation sexuelle ou **la situation familiale.** »

Extraits de l'émission *Midi Dupont [sic]* du 27 octobre : « **Les personnes qui se suicident sont des lâches !!!** » « **En instance de séparation, 2 jeunes enfants, enseignant dans une école de Québec, ...** »

- « **RNCI reconnaît que toute personne a droit au respect de sa vie privée.** Si ce droit venait en conflit avec le droit du public à l'information, le droit à l'information sera privilégié lorsqu'il s'agit d'une personnalité publique, ou qui exerce une fonction publique et que des éléments de sa vie privée sont utiles à une meilleure compréhension de l'exercice de cette responsabilité, ou du comportement de cette personne. Le droit à l'information sera privilégié lorsqu'une personne donne elle-même à sa vie privée une dimension publique ou que des faits privés se déroulent dans un endroit public. »

Mon frère n'était pas une personnalité publique, il était Directeur adjoint et enseignant dans une école anglaise de Québec. Il était en instance de séparation, en médiation familiale, avait la garde partagée de ses 2 jeunes filles, 5 et 7 ans. Il ne s'est pas enlevé la vie dans un endroit public. Tous les élèves et professeurs de l'école où travaillait [G.] ont été profondément attristés par sa mort. C'est pourquoi le directeur de l'école a cru bon de faire parvenir une lettre aux parents des étudiants qu'il a également fait paraître sur le site web de l'école. Je crois néanmoins que le respect de la vie privée de mon frère aurait dû être privilégiée à celui d'informer la population de son suicide à cette station de radio ! De plus, les informations très précises sur la situation familiale et de séparation de [G.] n'étaient pas inscrites sur le site web de l'école. Ils prétendent avoir reçu ces

informations par téléphone. Les personnes qui consultent ce site web sont les parents et les élèves de cette école et non le public en général. Il ne s'agissait pas d'une GLORIFICATION du geste posé par mon frère, loin de là, l'objectif était d'informer afin de soutenir les enfants du mieux possible. Je ne peux accepter que mon frère ait été utilisé comme bouc émissaire des frustrations personnelles des animateurs de radio de la station CHOI-FM face au suicide !!! De quel droit les animateurs ont crus bon d'entacher la réputation de [G.]? et ce, SUITE À SA MORT ... QUEL COURAGE !!!!!!! S'ATTAQUER AINSI À UN HOMME DÉCÉDÉ !!!!!!! PERSONNE NE MÉRITE UNE TELLE INJUSTICE, AUCUNE FAMILLE NE MÉRITE UNE TELLE CRUAUTÉ !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

- « RNCI visera à mettre en ondes des émissions d'information, des points de vue, des commentaires et des textes éditoriaux qui font **preuve d'intégrité, d'exactitude, d'objectivité et d'impartialité. Toute erreur est rapidement corrigée en ondes.** »

Cette émission, *Midi Dupont [sic]*, diffusée le 27 octobre 2008 n'a fait preuve d'aucune intégrité, objectivité ou impartialité. Ceci aurait pu être une opportunité pour sensibiliser les auditeurs de cette station de radio au suicide, informer les gens de ce qu'on peut véritablement faire afin de tenter de le prévenir, et surtout où aller chercher de l'aide à Québec lorsqu'on est en détresse ou qu'on traverse une situation difficile qu'on ne croit pas pouvoir surmonter, à quel centre hospitalier, à quel organisme, à quel CLSC, à quelle ressource, à quel endroit demander de l'aide pour aussi soutenir tout ceux qui tentent de soutenir la personne en détresse. Sensibiliser les auditeurs à l'importance de soutenir également les survivants, comment se comporter auprès d'eux, de quoi ont-ils vraiment besoin, ... Mais non, plutôt que de faire preuve d'intégrité, d'exactitude, d'objectivité et d'impartialité, les animateurs ont choisi de s'en tenir qu'à leurs opinions personnelles, leurs préjugés puériles et leur ignorance. « Une fille te laisse !!! » Ils réduisent le motif qui a conduit cet homme au suicide, le ridiculise publiquement à la radio, et de plus prétendent qu'ils auraient réagit différemment en pareille situation n'en connaissant pas tous les détails !!!!!!! Pour eux, ceux qui n'ont plus la force de continuer sont des lâches ...

De plus, ils ont dit que les personnes qui tentent d'aider les personnes suicidaires perdraient leur emploi s'ils octroyaient de leur fonction comme il se doit. Ceci est une pure bêtise ! Faire du tort à ces organismes qui aident des personnes en détresse et leurs familles est un crime !

- « De la même façon, un animateur ou un journaliste ne devrait pas utiliser les **ondes pour diriger des attaques personnelles** ou obtenir quelque faveur personnelle que ce soit. »
- « L'animateur peut exprimer ses opinions ... **en autant que cela soit fait avec respect.** »
- « Les participants à une émission ou à une tribune téléphonique, les personnalités publiques, les auditeurs et les regroupements formels ou informels **ont droit d'être traités avec respect, dignité et courtoisie.** »

Nous considérons que mon frère était un participant non consentant à cette émission et ce après sa mort. L'excellente réputation de [G.] a été traînée dans la boue. Ces animateurs n'ont fait preuve d'aucun respect face à [G. F.] et/ou sa famille en prétendant ce qu'il vivait. La SEULE personne qui pourrait nous

expliquer ce qu'elle vivait, *n'est ... malheureusement ... plus ...*

Lorsque Jérôme a proclamé bien fort à cette émission de radio *Dupont le midi* du 27 octobre 2008 que [G.] se foutait de ses enfants, il ne savait pas de quoi il parlait, son ignorance, son impertinence et son arrogance sont choquantes et déconcertantes !!!! [G.] ADORAIT ses enfants, je peux en témoigner personnellement ... « Ne jamais juger quelqu'un avant d'avoir marché une journée dans ses souliers », personne ne peut prétendre comprendre complètement ce que vit un individu parce que chaque personne est unique et chaque expérience de la vie l'est également.

Transcription libre d'extraits de l'émission *Dupont le midi* de la station CHOI-FM 98.1 (Radio X)

23 octobre 2008

... ça brasse à Québec, quelqu'un qui serait décédé dans les dernières heures, pas nécessairement quelqu'un de connu, dans le milieu de l'éducation ...

27 octobre 2008

Ce midi, Stéphane et Jérôme reviennent sur le suicide d'un directeur d'école la semaine dernière, les deux ensembles discutent du phénomène du suicide et la façon de réagir face aux difficultés de la vie. De son côté, M. Dupont, Stéf. croit que le suicide est un acte de lâche qu'on doit dénoncer.

Est-ce que le suicide est oui ou non un acte de lâche, on écoute Stéphane Dupont ce midi.

Y s'est passé de quoi dans une école de Québec dont on a certains détails ...

On a eu l'information par téléphone ...

On confirme sur une lettre de l'école qui s'est enlevé la vie ...

Monsieur [G. F.], Directeur adjoint de Québec High School, ...

Le gars vivait une peine d'amour ...

Père de famille de jeunes enfants ...

Gars extrêmement apprécié dans son milieu de travail et des élèves de QHS **Et qui commet un geste comme ça.**

Pourquoi analyser le sien plus qu'un autre?

Arrêter d'en parler et de glorifier ce geste-là (**personne ne glorifie ce geste, contrairement à ces 2 annonceurs de radio, le personnel de Québec High School ne juge pas mais tente d'apporter réconfort aux élèves**).

Prévenir le suicide c'est d'arrêter de le valoriser.

Ses enfants auraient bien plus besoin d'un père que de ce geste-là ...

On fait comprendre au gars qu'une peine d'amour surtout ce temps-citte, ça fait pas

pour s'enlever la vie !!! (Dupont)

Les coccus entre-autres, prennent ça mal ... le gars qui se sépare, et que bing bang il fait ce geste-là ...

Pourquoi lui il faut le glorifier parce qu'il s'est tué?

Il faut les brasser ces gars-là ... (Jérôme Landry)

C'est tough pour les enfants, une semaine chez un, une semaine chez l'autre ...

Les coccus, (ce qu'il trouve difficile) c'est qu'un autre prenne leur place. (Dupont)

Ceux qui souffrent d'une maladie grave, ça se compare pas (Jérôme)

Se suicider c'est un geste de lâche ... (Dupont)

Jérôme : ces gens-là se foutent carrément de leurs enfants !!!

C'est tough, pas de là à se suicider, voyons donc ... (Jérôme)

Une fille vous laisse ... rire

Se suicider, c'est un geste de lâche !!!!!!!!! (Stéphane Dupont)

Y a pas de souffrance à se faire laisser par une fille, voyons donc, ...

Le suicide, c'est un geste de lâche (Jérôme) ...

En plus, venant d'un directeur d'école, ... (Jérôme)

On nous a téléphoné au lendemain de cette nouvelle ... 40 ans ...

Je ne comprends pas pourquoi les médias ne traitent pas de cette nouvelle-là ... (Jérôme)

Le suicide ne doit pas apparaître sur les choses à faire ...

Dans la mort, il n'a pas amené ses enfants ...

Il aurait pas dû prendre son argent en partit?

Je te CONFIRME que c'est un geste de lâche (en parlant des conséquences pour les enfants = Jérôme Landry)

Le gars qui a des enfants et qui se suicide se fou carrément de ses enfants (Jérôme Landry)

28 octobre 2008

À Québec, Colloque sur la prévention du suicide, ... quelle perte de temps !!!

Le suicide est un acte de lâche ...

Au Québec, on a glorifié le suicide ... Gaétan Girouard ...

Vous avez été nombreux à réagir aux propos (de l'émission d'hier).

Ceux qui ont été touché par le suicide d'un proche, y sont pas capables de dire que leur proche a commis un acte de lâche ...

Mon problème avec le suicide, ça fait partie des options ...

Certains auditeurs ont été choqués de nos propos ...

Si j'avais pas le micro pour régler mes problèmes personnels ...

La Charte des droits et libertés de la personne, Chapitre 1, Libertés et droits fondamentaux stipule :

4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

49. Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnue par la présente Charte confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

Publicité discriminatoire interdite

11. Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet.

Suite à une discussion familiale, nous avons décidé de vous faire parvenir cette lettre, ainsi qu'une copie au Ministre du Patrimoine et Langues Officielles et d'attendre votre réponse avant de poursuivre nos démarches. Notre objectif n'est pas monétaire mais bien **moral et éthique**. Nous voulons que les torts faits à la réputation de mon frère soient réparés et qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais pour qui que ce soit. Voici nos attentes :

- Que les propriétaires de CHOI-FM 98.1, soit RNCI, publient des excuses publiques dans un quotidien de Québec, *Le Soleil*, adressées à la famille signée de leurs mains.

- Que les 2 animateurs de l'émission *Dupont le midi*, Jérôme Landry et Stéphane Dupont, soient congédiés.

- Que le code de déontologie pour émission de tribune téléphonique de la station CHOI-FM 98.1 de Québec soit re-écrit afin de protéger l'intimité et la vie privé des gens qui ne sont pas des personnalités publiques et d'autre part, pour établir des limites morales à ce qui peut être dit à la radio, surtout lorsque c'est appuyé que de jugement personnels.

- Que le renouvellement de la licence de diffusion de la station de radio CHOI-FM 98.1 **soit conditionnelle au respect de son code de déontologie** dans le cadre d'émission à caractère publique, tribune téléphonique, ... afin qu'aucune famille n'ait à vivre ce que nous avons vécue avec cette émission de radio. La vie privée de [G. F.] n'est pas une affaire publique et jamais n'aurait dû être divulguée publiquement.

Je joins une copie des CD des émissions *Midi Dupont [sic]* du **23 au 30 octobre 2008**. J'espère que vous pourrez apporter les rectifications nécessaires à la mémoire de mon frère

[G. F.].

Même si la plaignante a soumis sa plainte datée du 4 juillet 2009 concernant des diffusions d'octobre 2008, le CCNR a accepté de traiter la plainte parce qu'elle a fourni des fichiers-témoins des diffusions.

Dossier 09-10-1462

Le CCNR a reçu 25 plaintes concernant cette diffusion. Tous les plaignants ont identifié la date et l'heure précise, mais il n'y avait qu'une seule plaignante qui a soumis sa Demande de décision. Sa correspondance est reproduite ici. Elle a écrit la plainte suivante au CRTC le 2 avril 2010 :

Dans l'émission de *Dupont le midi* à Radio X (98,1) à jeudi, de 13 h 05 à 13 h 12, les animateurs parlent d'un ami, [F. L.-P.] d'une manière dégueulasse.

Oui, il s'est suicidé, mais Dupont et son équipe n'étaient pas obligés de le dénigrer et encore moins de mettre la faute sur le dos de ses amis.

C'est inacceptable. Il ne mérite pas son poste, il devrait être renvoyé.

(mettre l'émission de jeudi 1^{er} avril *Dupont le midi* à 13 h 05)

<http://rms.choifm.com/player/radiox/?startPlayingContext=CHOI&api=wmp>

Les réponses du radiodiffuseur

Dossier 08-09-2041

CHOI-FM a répondu à la plaignante avec une lettre en date du 4 septembre 2009 :

Madame,

Nous désirons faire suite à la plainte mentionnée en objet.

Tout d'abord, permettez-nous de vous remercier du temps que vous avez consacré afin de faire part à titulaire, RNC Media Inc., de vos préoccupations quant à la qualité de sa programmation sur les ondes de la station CHOI-FM. Nous tenons aussi à vous exprimer nos sincères condoléances pour la perte d'un être cher, en l'occurrence, votre frère qui est décédé dans des circonstances tragiques.

Pour les fins de la présente, nous avons procédé à l'écoute et à l'analyse des enregistrements des émissions que vous avez mis à notre attention, soit celles mentionnées en objet.

Généralement, les radiodiffuseurs conservent les enregistrements pendant une période de trente (30) jours. Dans le cas qui nous occupe, vous nous avez fait parvenir les émissions qui comportent plusieurs dizaines d'heures d'écoute. Nous avons analysé trois segments qui nous sont parus pertinents au libellé de votre plainte, soit des segments de l'émission des 23, 27 et 28 octobre 2008.

Nous nous sommes également entretenus avec les animateurs visés, de même que l'équipe de production de l'émission.

D'abord, vous devez savoir que monsieur Stéphane Dupont a toujours été un grand défenseur de la vie et se bat, quotidiennement, contre le suicide. Il est très préoccupé par le niveau très élevé de suicide au Québec. Il a déjà, et à plusieurs reprises, parlé à des personnes qui se disaient suicidaires ou des intervenants du milieu et a tenté de les encourager et il les a dirigés vers des organismes spécialisés. Il essaie également d'appliquer une technique reconnue, afin d'ajouter à son discours sur le suicide et avoir un impact sur les personnes qui pourraient avoir des tendances suicidaires en les mettant devant les conséquences de leurs actes. Il se refuse de « taire » le suicide, d'en faire un tabou. Il se refuse de voir le suicide comme une solution. Il se refuse de « glorifier » l'acte du suicide.

Nous pouvons vous dire, également que votre plainte a été remise à monsieur Dupont qui en a pris connaissance et qui en a été bouleversé. Bouleversé car, d'une part, il est désolé que ses propos aient ainsi été interprétés et, d'autre part, parce que cette interprétation va à l'encontre de son objectif. Monsieur Dupont a traité, dans plusieurs émissions (et encore en août dernier) de la problématique et a reçu des invités, spécialistes, toujours dans un seul et unique but ultime, avec peut-être l'impact, aussi petit soit-il, qui pourra peut-être sauver ne serait-ce qu'une vie.

Pour revenir aux émissions, de longues séries de discussions sur le suicide et autres débats de société s'amorcent sous le thème « il ne faut pas banaliser le suicide ». Ce sujet est toujours d'actualité et fait l'objet de grands débats de sociétés auxquels participent les groupes politiques, sociaux et religieux. À preuve, un colloque avait lieu à Québec au moment où monsieur Dupont et son équipe traitaient du sujet.

Nous avons relevé, dans les extraits, que la plupart, voire la presque totalité des propos vise la problématique du suicide en général et non un cas en particulier. Plusieurs sections relèvent du commentaire éditorial portant notamment sur le suicide. Dans le cas du commentaire éditorial, il s'agit d'opinion. On peut être en désaccord avec une opinion, mais celle-ci, même douloureuse ou tranchante, est permise dans une société libre et démocratique. C'est le fondement de la liberté d'expression. Nous comprenons que, compte tenu de votre situation personnelle, les commentaires de monsieur Dupont sur le suicide, au moment où ils ont été faits, étaient douloureux à entendre. Tant monsieur Dupont que son équipe et la titulaire peuvent vous assurer que ce n'était pas du tout l'intention, bien au contraire, et si ces propos vous ont blessé, nous nous en excusons profondément.

Enfin, au-delà de la présente plainte, nous soulignons que la problématique alarmante sur le suicide au Québec demeure, et ce fait est indéniable. En tant que radiodiffuseur, nous sommes directement concernés par la problématique et vous serez probablement heureuse d'apprendre que nous nous impliquons concrètement en donnant du temps d'antenne tout à fait gratuitement à ce genre de cause, notamment 35 messages furent offerts gracieusement à l'Association québécoise de suicidologie dans le cadre de leur campagne de la semaine de prévention du suicide diffusés au cours des dernières années. Ce rôle important que nous nous faisons un devoir d'assumer envers nos auditeurs fut notamment commenté lors d'un récent colloque.

En effet, il y a eu le 7 décembre 2000, à l'UQAM, un colloque dans le cadre de la journée sur la prévention du suicide chez les jeunes intitulé *Le modèle de la Colombie-Britannique – un regard sur les pratiques québécoises*. Ce document a été publié aux éditions. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux et vous pouvez vous en procurer un exemplaire au www.mss.gouv.qc.ca. Aux pages 21 et 72 de ce document,

l'on constate que les médias ont un rôle et une influence importante relativement à cette problématique. Nous rapportons ici un extrait des propos de madame Jennifer White qui est directrice du Centre d'information et ressources sur la prévention du suicide à l'Unité d'évaluation et de consultation communautaire en santé mentale du Département de psychiatrie de l'Université de la Colombie-Britannique, lequel se retrouve intégralement à la page 21 du document précité :

Récemment, à la conférence de l'Association canadienne pour la prévention du suicide, nous avons reconnu le travail de deux journalistes, un du National Post et l'autre d'un journal local. Ils ont prêté attention à nos préoccupations relatives aux reportages sensationnalistes et ils ont produit un bon reportage. Ils ont mentionné des ressources et ils ont proposé quelques solutions de rechange au suicide en donnant de l'information sur ce qu'il est bon de faire.

Dans un document du Centre de la prévention du suicide qui sert à former les intervenants en la matière, il est expressément mentionné que le plus important est d'arriver à ébranler la personne, la remettre en question afin qu'elle puisse commencer à entrevoir la possibilité de vivre et de tenter de régler son problème. Avec égard, il nous a semblé, suivant l'ensemble du discours, que les propos des animateurs visaient bien plus l'ensemble de la collectivité, l'ensemble de la problématique qu'un cas en particulier. D'ailleurs, les animateurs le répètent souvent. Les animateurs partent d'un cas connu (et publié entre autres, sur le site Internet de l'école Quebec High School) pour rapidement tenir des propos très généraux visant notamment à ébranler les personnes qui entrevoient le suicide comme une solution ou comme un geste libérateur et légitime.

Des solutions furent proposées et l'intérêt de l'animateur à aider à contribuer à alléger la problématique également. Le tout s'inscrit dans une démarche qui n'est pas récente de la part de monsieur Dupont. Les opinions émises se justifient également par l'intérêt public et le traitement de sujets controversés, le tout conformément aux Codes de l'ACR (référence à l'article 7 du *Code de déontologie de l'ACR*).

Enfin, comme vous le savez peut-être, l'émission *Dupont le midi*, comme beaucoup d'émissions radiophoniques, peut être de nature controversée et ne pas rencontrer les goûts de chacun. Votre lettre soulève des préoccupations quant aux commentaires de l'animateur et nous regrettons, encore une fois, que vous ayez été offensée par ces propos.

Certains commentaires sont objets de sanctions d'autres ne le sont pas même s'ils sont insipides et douloureux. Il serait déraisonnable de s'attendre à ce que le contenu diffusé sur les ondes soit, en quelque sorte, pur, antiseptisé et impeccable. La société dans son ensemble ne l'est pas, pas plus que ne le sont les rapports entre les individus. Ce qui peut constituer la limite de l'acceptable dans chaque cas doit être analysé dans leur contexte, ce que nous avons tenté de faire dans la présente.

Soyez assurée que dans ses commentaires, l'animateur Dupont ne cherchait pas à faire de l'incitation à la violence ou au suicide, bien au contraire, il cherche à sensibiliser les auditeurs à la problématique et à enrayer ce geste destructeur, avec les moyens dont il dispose. De fait, nous ne tolérons aucune forme d'incitation à la violence, d'aucune sorte, sur les ondes de la station CHOI-FM.

Nous avons analysé à l'interne vos préoccupations et nous avons tenu une série de discussions avec notre personnel en ondes au sujet des contenus diffusés et nous continuerons à exercer la plus grande vigilance concernant ces sujets. Soyez assurée que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CHOI-FM, nous

travaillons pour assurer que toute notre programmation respecte la *Loi sur la radiodiffusion*, les *Règlements de la radio* et le Code et les standards exigés de nous.

Nous sommes donc d'avis que les propos sont couverts par la sphère constitutionnelle de la liberté d'expression, sont compatibles, une fois pris dans le contexte, avec le standard de haute qualité et conformes aux politiques canadiennes de radiodiffusion notamment celles ayant trait à l'équilibre des propos. Il y a de plus conformité avec la réglementation. En effet, les propos présentant de l'information ou du commentaire éditorial respectaient les règles de l'art.

Nous espérons que la présente répond aux préoccupations soulevées dans vos lettres quant à notre programmation. À CHOI-FM, nous reconnaissons l'importance et apprécions les commentaires de nos auditeurs. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de partager vos préoccupations avec nous.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dossier 09-10-1462

Le radiodiffuseur a répondu à la plaignante le 15 avril 2010 :

Tout d'abord, nous tenons aussi à vous exprimer nos sincères condoléances pour la perte d'un être cher, qui est décédé dans des circonstances tragiques.

Nous désirons vous mentionner que monsieur Stéphane Dupont a toujours été un grand défenseur de la vie et se bat, quotidiennement contre le suicide. Il est très préoccupé par le niveau très élevé de suicide au Québec. Il a déjà, et à plusieurs reprises, parlé à des personnes qui se disaient suicidaires ou des intervenants du milieu et a tenté de les encourager et il les a dirigés vers des organismes spécialisés. Il essaie également d'appliquer une technique reconnue, afin d'ajouter à son discours sur le suicide et avoir un impact sur les personnes qui pourraient avoir des tendances suicidaires en les mettant devant les conséquences de leurs actes. Il se refuse de « taire » le suicide, d'en faire un tabou. Il se refuse de voir le suicide comme une solution. Il se refuse de « glorifier » l'acte du suicide.

Nous pouvons vous dire, également que votre plainte a été remise à monsieur Dupont qui en a pris connaissance et qui en a été bouleversé. Bouleversé car, d'une part, il est désolé que ses propos aient ainsi été interprétés et, d'autre part, parce que cette interprétation va à l'encontre de son objectif. Monsieur Dupont a traité, dans plusieurs émissions, de la problématique et a reçu des invités, spécialistes, toujours dans un seul et unique but ultime, avec peut-être l'impact, aussi petit soit-il, qui pourra peut-être sauver ne serait-ce, qu'une vie.

Dans l'extrait, monsieur Dupont a mentionné son désarroi, sa frustration incommensurable face à ce geste. Monsieur Dupont a ajouté que sur FaceBook, on pouvait y lire plusieurs messages de ses amis tels : « ... je ne pensais jamais que tu le feras... » « ...j'ai la chienne... » etc. ... il a alors ajouté « ...qu'il a dû lancer des messages à ses amis... ». Monsieur Dupont désire « ...que les jeunes se réveillent... » et « ...qu'il n'y a pas de problème assez majeur pour t'enlever la vie... ». Monsieur Dupont désire que les gens qui lancent des cris d'appels soient entendus.

Une personne qui reçoit ce genre de message devrait aller chercher de l'aide et non pas garder le silence. Il faut agir, il faut faire tout ce que l'on peut pour sauver son parent, son ami, une vie.

Nous comprenons que les commentaires de monsieur Dupont sur le suicide, au moment où ils ont été faits, étaient douloureux à entendre. Nous désirons vous assurer que si ces propos vous ont blessé, nous nous en excusons profondément, ce n'était pas l'intention de notre animateur.

Le taux de suicide au Québec est alarmant et en tant que radiodiffuseur, nous nous impliquons concrètement en donnant du temps d'antenne tout à fait gratuitement à ce genre de cause.

Dans un document du Centre de la prévention du suicide, il est expressément mentionné que *le plus important est d'arriver à ébranler la personne, la remettre en question afin qu'elle puisse commencer à entrevoir la possibilité de vivre et de tenter de régler son problème.* Monsieur Dupont désire sensibiliser les personnes qui entrevoient le suicide comme une solution ou comme un geste libérateur et légitime.

Nous vous remercions du temps que vous avez consacré afin de nous faire part de vos préoccupations quant à cette émission.

Veillez accepter nos sincères salutations.

Correspondance additionnelle

Dossier 08-09-2041

La plaignante a soumis sa Demande de décision en date du 9 septembre 2009 avec la note suivante :

Concernant la plainte citée en objet, je souhaite que vous m'accordiez l'anonymat parce que ma famille et moi sommes en deuil. Mes parents traversent la pire épreuve qu'ils puissent traverser, ils vivent véritablement une journée à la fois depuis le départ tragique de mon frère ... Je ne veux pas que les médias mentionnent notre nom de famille à la radio et/ou à la télévision, je crois que nous souffrons déjà assez comme ça. Aussi, les enfants de mon défunt frère doivent être protégés de toute intrusion dans leur vie privée. Ils ont perdu leur père qu'ils aimaient énormément, nul besoin de leur rappeler ce qui est arrivé.

J'invoque donc le respect de la vie privée et vous demande l'anonymat lorsque votre décision concernant ma plainte sera transmise aux médias. J'attends cette décision avec beaucoup d'intérêt.

Le 8 octobre, le radiodiffuseur a envoyé au CCNR la note suivante et des extraits additionnels :

Madame,

Nous avons reçu votre courriel nous informant qu'il a été déterminé qu'une décision par un comité sera nécessaire pour ce dossier.

Permettez nous de vous soumettre deux copies d'un CD sur lesquels vous y retrouverez deux appels d'auditeurs mentionnant avoir renoncé au suicide grâce aux interventions de notre animateur Stéphane Dupont.

Nous aimerions, s'il vous est possible, que vous remettiez ces CD au comité chargé de rendre la décision.

Dossier 09-10-1462

La plaignante a soumis sa Demande de décision le 15 avril 2010 :

D'après leur réponse, on dirait qu'ils n'ont pas écouté l'émission. Je sais que le suicide est un sujet alarmant et qu'il ne faut pas le cacher et que NON les gens ne devraient pas faire cela. Mais les propos de Dupont ne concernaient pas seulement le suicide en général. Il parlait particulièrement de [F. L.-P.], parlait de lui comme si il était un cave. Et en plus, il a quasiment accusé ses amis d'être les responsables de sa mort ! Comment il peut savoir lui Dupont si ses amis ont fait de leur mieux pour l'aider ?? Ce n'est pas qu'il ait parlé du sujet du suicide qui me dérange. C'est qu'il parle de LUI et s'y attaque ainsi qu'à tous ses amis. C'est innacceptable. Même pas une semaine apres le décès, Monsieur en parle. Et même s'il l'avait fait plusieurs fois apres, ça l'aurait été autant inapproprié.

Donc je me fous de ce qu'il pense. Mais qu'il parle de [F.], et de cette manière là en plus, non je l'accepte pas et pas DU TOUT. Alors le monsieur Dupont là et bien qu'il se la ferme au lieu de faire de la peine à tous ses proches.

Qu'il cesse d'attaquer les gens. J'écouterai plus JAMAIS 98,1 oh ça non j'ai assez eu de peine comme ça j'en ai pas besoin de plus.